



Lors de la Réunion Extraordinaire du Comité de la Palestine et de la Troïka Présidentielle:

L'UPCI discute de la décision des États-Unis sur Al-Qods



Suite à l'aimable invitation du Parlement islamique d'Iran, la Troïka Présidentielle et le Comité Permanent de la Palestine de l'UPCI, ont tenu une réunion Extraordinaire à Téhéran, le 18 décembre 2017, pour discuter des implications de la décision de l'administration américaine qui porte sur la reconnaissance d'Al-Qods comme capitale de l'entité d'occupation sioniste et le transfert de l'ambassade américaine à cette ville.

La Troïka Présidentielle de l'UPCI s'est réunie à l'hôtel Espinas, à Téhéran, le 18 décembre 2017, avec la participation des trois Présidents de la Conférence de l'UPCI à savoir: S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique d'Iran, Président de la 13ème Session de la Conférence de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) et Président de la Réunion de la Troïka Présidentielle; S.E.M. Issaka Sidibé, Président de l'Assemblée Nationale de la République du Mali, Président de la 12ème Conférence de l'UPCI; S.E.M. Salim Abdullah Al-Jubouri, Président du Conseil des Représentants de la République d'Iraq, Président de la 11ème Conférence de l'UPCI.

Voir p. 10

INDEX

- Page.2 Entretien avec le Président du Parlement iranien
- Page.5 13ème Conférence de l'UPCI
- Page.8 Parlement de Palestine
- Page.10 Réunion Extraordinaire sur la Palestine
- Page.12 Parlement du Guyana
- Page.14 38ème Comité Exécutif
- Page.16 Parlement du Turkménistan
- Page.18 Réunion de l'UIP et la Palestine
- Page.20 Réunion en marge de l'UIP
- Page.23 Actualités parlementaires
- Page.23 Activités du Secrétaire Général

Réunions des Organes de l'UPCI à Téhéran

Téhéran, capitale de la République Islamique d'Iran, sera témoin de la tenue des réunions des organes de l'UPCI, du 13 au 17 Janvier 2018. Le point culminant de ces réunions sera la 13ème Session de la Conférence annuelle de l'UPCI qui réunira les Présidents des Parlements Membres ou leurs représentants.

Les organes de l'UPCI et les réunions connexes sont les suivants: Comité Exécutif, Comité de la Palestine, Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes, Comité Général, Association des Secrétaires Généraux, Réunions des 4 Comités Spécialisés Permanents (Affaires Politiques et des Relations Extérieures; Affaires Economiques et de l'Environnement; Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille; Affaires culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions) et réunions de consultation des groupes arabes, africains et asiatiques.

Voir p. 5

Editorial



Cher lecteur,

La position ferme et importante de la majorité écrasante des États du monde face à la décision

injuste de l'administration américaine de déclarer la ville d'Al-Qods comme capitale de l'entité sioniste, et son intention de transférer son ambassade de Tel-Aviv à la ville sainte, a accentué davantage l'isolement des États-Unis et de l'entité sioniste sur la scène mondiale.

Au lieu de voir la nécessité de changer de cap et de se diriger vers le droit chemin dicté par la rationalité, la réalité et la légitimité internationale, les deux entités ont continué à se diriger vers une fausse destination et ont pris l'habitude d'insulter la communauté internationale et de se servir de la menace et du chantage.

Le Premier ministre de l'entité sioniste, a perdu la logique et le sens politique en qualifiant l'Assemblée générale des Nations Unies de «maison de mensonges». Ce n'est ni la première ni la dernière fois que cette entité nuit à l'ONU qui représente toutes les nations du monde. Les Etats-Unis, vaincus au Conseil de sécurité de l'ONU, ont été contraints d'user de leur "droit de veto" et ont menacé d'utiliser des sanctions financières contre tout Etat qui voterait contre la décision de Trump. En dépit de tout cela, la communauté mondiale a respecté les principes de légitimité, de paix et de sécurité.

Certes, la décision américaine sur Al-Qods était fondée sur de mauvais calculs. La réponse islamique était forte, unie et à la hauteur de ce que la ville d'Al-Qods et la mosquée bénie Al-Aqsa représentent pour nous en tant que symboles religieux profondément enracinés, et une ligne rouge que tous les musulmans insistent sur son inviolabilité, avec tous les sacrifices que cela pourrait impliquer. Les nombreuses réunions et conférences tenues dans diverses régions du monde et les résolutions et prises de position, reflètent la détermination inestimable de l'Oumma islamique à faire face à ce défi téméraire et à cette menace imminente contre les sanctuaires de l'Oumma. Les musulmans ont la conviction que cette démarche américaine n'est qu'une prélude à des mesures plus catastrophiques, si le monde musulman ne se redresse pas et n'y fait pas face en conjuguant unité, parole et pouvoir et, en évitant tous différends et discordes qui pourraient menacer la survie existentielle de toute l'Oumma.

Nous devons faire largement usage du consensus mondial en faveur de la cause musulmane en gardant le contact même avec les puissances qui n'ont pas adopté une position positive et favorable vis-à-vis de notre cause. Nous devons également faire comprendre au monde entier que la ville d'Al-Qods, berceau des religions divines et lieu de culte, est la préoccupation de tous les êtres humains épris de coexistence pacifique, de compréhension et de tolérance. ❖



Président du Parlement Islamique d’Iran à “UPCI”: Mesures concrètes pour contrecarrer la conspiration USA-Sioniste

S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique d’Iran a été interviewé par “UPCI”. Dr. Larijani a abordé les questions les plus importantes sur la scène islamique et internationale à savoir: la Palestine et la décision inique des USA sur Al-Qods, l’Unité islamique, le Rohingya, création d’un courant global islamique et la place de l’Afrique dans le monde.

Développement sur la scène palestinienne:

“UPCI”: le Parlement islamique d’Iran en collaboration avec le Secrétariat Général de l’UPCI a proposé le Thème “Al-Qods” comme slogan de la Conférence de l’UPCI. Pourriez-vous nous donner votre avis sur les développements récents sur la scène palestinienne, et sur la décision de Trump concernant la reconnaissance d’Al-Qods comme Capitale de l’Entité sioniste et le transfert de l’Ambassade des USA à la ville sainte?

Dr. Larijani: La nouvelle conspiration américaine a pour but d’affaiblir et de faire perdre l’énergie des Etats musulmans. Ils réalisent qu’en quelque sorte cela a affecté la force des Musulmans. C’est la raison qui se cache derrière l’escalade de la question d’Al-Qods. S’ils réussissent à transférer la Capitale de l’Entité sioniste à Al-Qods, cette entité se lance dans de nouvelles aventures dans la région. En ce début du nouvel an, nous devons prendre des mesures pratiques et concrètes en ce qui concerne ces conspirations.

Je suis d’avis que les Parlements des Etats islamiques peuvent exhorter leurs gouvernements respectifs d’apporter leur soutien aux Palestiniens.

La Troïka Présidentielle de l’UPCI et le Comité de la Palestine se sont réunis à Téhéran. A travers d’analyses réalistes, les participants ont rendu cette question limpide. Lors de la Conférence de l’UPCI, nous devons aborder cette affaire d’une manière approfondie en vue de trouver des solutions concrètes à cet effet qui seront adoptés par les gouvernements islamiques.

Boycotter l’Entité sioniste c’est la moindre des choses que les Etats islamiques pourront entreprendre dans les circonstances actuelles.

Je crois que les Parlements des Etats musulmans devraient reconnaître la ville d’Al-Qods comme la Capitale éternelle de la Palestine.

Nous devons tous défendre le peuple palestinien. Ce peuple ne défend pas seulement son territoire, il est en quelque sorte au premier rang des défenseurs des Etats musulmans. Ce peuple ne nous doit rien mais nous devons tous soutenir la lutte de ce peuple. En réalité, lui apporter soutien, est une obligation islamique.

Aujourd’hui, la scène palestinienne a besoin de la solidarité de ses rangs. Nous demandons à tous les partis palestiniens et ce, en connaissance de cause des circonstances actuelles, de mettre de côté leurs différends, et s’unir et se renforcer mutuellement, face à cette conspiration internationale dont les palestiniens font l’objet. En vérité c’est une obligation nationale. Tous les Etats musulmans doivent renoncer à leurs litiges et se rallier à la cause de la Palestine et d’Al-Qods. En revanche, nous aspirons à des relations fraternelles avec tous les Etats musulmans, nous les considérons tous comme nos frères.

Tragédie des Rohingya

“UPCI”: L’injustice infligés aux musulmans innocents de Rohingya fait partie des questions les plus importantes qui préoccupent le monde musulman. Quelles sont vos attentes de la Conférence de Téhéran face à cette tragédie?

Dr. Larijani: Les événements horribles, les massacres, déplacement forcé des centaines de milliers de musulmans rohingyas a pour résultat l’agonie des honnêtes gens sur ces territoires. Les actes terrifiants et continus de la boucherie des hommes et des femmes, des enfants et des vieillards, met en évidence une nouvelle catastrophe humanitaire qui se réalise à nos jours.

Ce qui est plus déchirant, c’est le silence de ceux qui prétendent être les défenseurs des droits de l’homme, ajoutez à cela, certains gouvernements et organisations internationales qui continuent nonchalamment à observer de tels événements effrayants et les violations des droits de l’homme et le génocide des musulmans au Myanmar.

Je dois souligner la responsabilité du gouvernement de Myanmar et la nécessité de soutenir la minorité musulmane dans ce pays. Nous demandons instamment l’intervention d’une commission d’enquête mondiale pour enquêter sur les conditions actuelle de cette région, et l’envoi d’aide humanitaire et la résolution de cette question.

En vertu de la Charte des Nations Unies et des Résolutions internationales, nous réaffirmons la nécessité d’éviter de tels modèles de comportement basés sur la double mesure quand il s’agit de la question des droits de l’homme.

Nous insistons de même sur la responsabilité de tous les gouvernements, Parlements et Organisations internationales pour instaurer la paix et la sécurité dans la région et apporter notre soutien au peuple musulman de Rohingya. Il est évident que les Présidents des Parlements se rencontrent à Téhéran et qu’ils vont entamer des consultations sur cette question.

Unité Islamique indispensable:

“UPCI”: les différences existantes au sein de l’Oumma Musulmane constituent un défi majeur auquel doit faire face

- Soutenir la Palestine, une obligation islamique
- Nous exigeons une commission d’enquête des Nations Unies sur la tragédie de Rohingya
- La solidarité islamique crée un courant mondial gigantesque
- Washington cherche à enflammer la guerre entre sunnite et chiite
- Renaissance africaine à l’horizon

le monde islamique. D’autre part, l’unité Islamique est une question extrêmement importante. A votre avis quelles sont les causes fondamentales de ces différences et comment peut-on les traiter?

Dr. Larijani: J’ai la conviction que tous les Musulmans sont égaux et qu’ils doivent jouir d’une vie saine et décente. Faisant la comparaison entre aujourd’hui et trois décennies avant notre époque, nous pouvons constater les progrès que les Musulmans ont réalisés. Les pays musulmans peuvent conjuguer leurs capacités et potentiels pour atteindre un courant inestimable dans le monde. Permettez-moi prendre l’Europe pour exemple. La population de l’Union européenne est moins de 500 millions, cependant ils ont pris conscience que s’ils se réunissaient ils pouvaient coloniser les Etats musulmans. La population des pays islamiques est plus d’un milliard et demi qui ont des liens très étroits, et se considèrent comme frères de religion. Grâce à l’intégration, les Musulmans peuvent former un pouvoir massif.

Quand les musulmans étaient en train de réaliser des progrès durant les trois dernières décennies, leurs ennemis jurés complotaient pour les empêcher de faire des progrès. Pour y parvenir ils ont eu recours à des séditions à travers l’escalade des différences sectaires parmi eux.





**Président de la 13ème
Conférence de l'UPCI (Iran)**

Ali Larjani

Né en 1957 dans une famille très religieuse à Najaf. Il est marié et père de deux fils et deux filles.

- Formations
 - Licence en Mathématiques et Informatique, Université de Technologie Sharif, 1979
 - Maîtrise en philosophie occidentale, Université de Téhéran, 1981
 - Doctorat en philosophie occidentale, Université de Téhéran, 1984
- Expérience Académique:
 - Professeur des Universités
 - Membre de la Faculté de l'Université de Téhéran
- Expérience professionnelle:
 - Directeur général du Broad casting de la République islamique d'Iran (IRIB), Réseaux étrangers
 - Directeur général de l'IRIB, Bureau central des Informations
 - Directeur général de l'IRIB, 1981-82
 - Vice-Ministre du Travail et des Affaires Sociales
 - Vice-Ministre de la Poste, de Téléphonie et Télécommunications

- Ministre de la Culture et de l'orientation islamique, 1991-1993
- Président de l'IRIB, 1994-2004
- Représentant du Guide Suprême au Conseil Suprême de la Sécurité Nationale
- Secrétaire général du Conseil Suprême de la Sécurité Nationale, 2005
- Expérience Parlementaire:
 - Membre du Parlement de la circonscription de Qom pour le mandat actuel
 - Président du Parlement depuis 2008
- Autres postes:
 - Membre du Conseil de Discernement de l'Etat
 - Membre du Haut Conseil de la Révolution culturelle
- Publications:
 - Méthode mathématique dans la philosophie de Kant Métaphysique et Sciences exactes dans la philosophie de Kant
 - Intuition et propositions a priori dans la philosophie de Kant. ❖

Quand les USA ont occupé l'Irak dans l'intention d'imposer leur contrôle à long-terme, ils voulaient par la même occasion enflammer la guerre entre les Sunnites et les Chiïtes. Il existe également des groupes extrémistes qui se sont immiscés dans les rangs des Musulmans. Ces groupes considèrent tous les groupes et organes musulmans comme infidèles. Les Sunnites et les Chiïtes ont coexisté en paix en Irak pendant plusieurs années. Cependant, ils ont cherché à semer la zizanie entre les Sunnites et les Chiïtes en Irak et entre les autres groupes islamiques dans les autres pays de la région.

Les services de renseignements des pays étrangers sont derrière ceux qui sèment la zizanie entre Sunnites et Chiïtes. Au même moment, nous ne devons pas les traiter d'une manière extrémiste. Notre action doit se baser sur une véritable unité musulmane qui regarde vers l'avenir. Malheureusement, ceux qui cherchent à maintenir le fléau de l'insécurité, savent que la continuation des litiges entre Sunnites et Chiïtes, permettent aux USA et à l'entité sioniste de réaliser leurs objectifs anti-islamiques. Nous devons, par conséquent, être vigilants vis-à-vis de ce fléau et la façon d'y faire face.

Les sectes islamiques, que ce soit chiïte ou sunnite, ne doivent pas s'égarer des fondements de la religion. Les américains n'apprécient guère que les deux groupes s'unissent car s'ils réussissent à s'unir, les américains ne pourront pas parvenir à atteindre leurs objectifs. Je crois que les Parlements islamiques ont une mission historique qu'ils doivent assumer à cet égard.

Diplomatie Parlementaire:

"UPCI": à votre avis, quelles sont les mesures que l'UPCI doit prendre pour dynamiser son rôle dans le domaine de la diplomatie parlementaire?

Dr. Larjani: l'UPCI est la plus grande Union parlementaire après l'Union Interparlementaire. Elle a 54 Parlements pour membres. Du point de vue géographique, elle se répand sur plusieurs pays d'Afrique, d'Arabe et d'Asie. Ces pays possèdent des ressources économiques différentes. S'ils forment des relations économiques intégrées, ils peuvent former des pivots économiques considérables dans le Monde. Du point de vue géopolitique, les régions islamiques sont les régions les plus stratégiques sur le globe. Notre zone possède le plus essentiel courant hydrique, ce qui rend le monde économique dépendant de cette zone. Personne ne peut dénier le rôle des Etats

islamiques dans la géopolitique. Nous sommes de même bénis d'avoir la plus importante réserve de pétrole dans les régions.

L'Afrique dans le Monde Musulman:

Dr. Larjani: Dans la conjoncture actuelle je voudrais souligner la situation de l'Afrique dans le monde musulman. L'Afrique est un continent où l'Islam possède la première place. Quand on parle de l'Afrique, nous nous rappelons tout de suite de Bilal, l'Abyssin. La nouvelle identité de l'Afrique a été façonnée par l'Islam. Même les mouvements africains non-islamiques se sont formés autour du pivot de la justice et de la lutte contre l'inégalité et le colonialisme. Ces mouvements ont accordé une attention particulière à l'Islam. En ce qui concerne les ressources économiques, l'Afrique va bientôt se redresser. Je demande à tous les pays musulmans d'accorder une attention particulière à l'investissement en Afrique. Il est nécessaire de prendre l'exemple sur l'activité de la Chine en Afrique. Il n'existe pas de l'unité islamique sans la présence de l'Afrique.

Pour conclure, je précise que l'UPCI doit accorder une attention particulière à tous les groupes géographiques. Deuxièmement l'UPCI doit effectuer des études académiques nécessaires pour dynamiser les relations économiques intégrées entre ses membres. Troisièmement, l'UPCI doit saisir l'opportunité de sa présence dans les Fora parlementaires pour défendre les intérêts de l'Oumma islamiques et la position commune des Musulmans. Et enfin l'UPCI doit agir avec plus de vigueur en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des résolutions de ses Conférences. ❖



Réunions à Téhéran:

Les sujets importants à débattre par les délégations de l'UPCI



Téhéran, capitale de la République Islamique d'Iran, va abriter les réunions importantes des organes de l'UPCI, du samedi 13 au mercredi 17 Janvier 2018, à savoir: la 39e Réunion du Comité Exécutif, la 8e Réunion du Comité de la Palestine; la 3e Réunion de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements membres; la 6e Réunion des quatre Comités Spécialisés permanents (Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures; Comités des Droits de l'Homme, de la Femmes et des Affaires de la Famille; Comité des Affaires Culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et Religions; Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement); la 20e Session du Comité Général; la 7e Réunion de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes; les Réunions de consultation des groupes géographiques Africain, Arabe et Asiatique et finalement la 13e Session de la Conférence de l'UPCI.

Les points des Agendas de ces réunions reflètent leur importance et soulignent l'impact de l'action parlementaire islamique commune.

Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI:

Le Comité Exécutif tient sa 39e Réunion, le Samedi, 13 Janvier 2018. Il examine les points de son Ordre du Jour comportant 11 points dont le plus importants sont:

- Mise à jour des Projets d'Ordre du jour de la 6e Session des comités suivants:
 - Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
 - Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
 - Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
 - Comité des Affaires culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.
- De même que la mise à jour des Projets d'Ordre du jour de:
 - La 8ème Session du Comité Permanent de la Palestine;
 - La 7ème Session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.
 - 3e Réunion de Consultation de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UPCI.
 - La 20ème Session du Comité Général de l'UPCI.
 - La 13ème Session de la Conférence de l'UPCI.

Comité de la Palestine:

Le Comité de la Palestine tiendra sa 8e réunion, le samedi, 13 janvier 2018. Il va examiner les points inclus dans son Ordre du Jour notamment:

- Examen des derniers développements sur la scène palestinienne (Représentant du Conseil National Palestinien, Vice-président du Comité)
- Saluer l'accession de l'Etat palestinien à l'Interpol.
- Réaffirmer l'importance de l'unité des rangs des Palestiniens et la réconciliation nationale.

Réunions des Comités Spécialisés permanents:

Affaires Politiques et des relations Extérieures:

Ce Comité tiendra sa 6e réunion, le Dimanche, 14 janvier 2018, et va examiner son agenda comportant 23 points notamment:

- Al-Qods Al Charif, la cause palestinienne et les territoires occupés en Syrie et au Liban:
 - Situation en Palestine;
 - Rôle des Parlements islamiques dans la mise en échec des plans israéliens relatifs à la judaïsation d'Al Qods;
 - Territoires arabes occupés en Syrie et au Liban;
- Lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes:
 - Lutte contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies, et réaffirmation du droit légitime des peuples à résister à l'occupation et à l'agression étrangères;
 - Gestion concertée de la situation liée aux actes du terrorisme dans la sous-région du Lac Tchad et en Afrique en général.
 - Organisation terroriste Fatullah Gülen (FETO).
 - Progrès réalisés dans la finalisation du projet de base du Centre de l'OCI pour la coopération et la coordination policières
- Rejet de toutes formes de sanctions imposées aux pays musulmans.
- Les éventuels impacts néfastes de la promulgation de « JASTA ACT».
- Droits inaliénables, égaux et équitables de toutes les nations au libre accès aux technologies modernes et à leur utilisation à des fins pacifiques.
- Faire de l'ensemble du Moyen Orient une zone totalement exempte



de tout armement de destruction massive et notamment les armes nucléaires et ce, sans exception aucune.

- Situation en République d'IRAK
- Situation en République du Soudan.
- Situation humanitaire en Syrie.
- Situation en Somalie.
- Situation en Afghanistan.
- Examen de la situation en République du Mali et son impact sur les Etats riverains.
- Examen de la situation sécuritaire et situation des réfugiés et rapatriés en République du Tchad.
- Mécanisme de règlement des conflits.
- Problème de la migration, des réfugiés et des déplacés et, du déplacement interne en Syrie, Irak, Afghanistan et Myanmar.
- Coopération et coordination entre les Etats et communautés musulmanes pour mettre en relief les nobles valeurs de l'Islam et endiguer le phénomène de l'extrémisme et de la violence dans le monde musulman et l'extirper à la racine.
- Situation à Chypre. (Proposé par la République de Turquie)
- Situation au Jammu et Cachemire.
- Solidarité avec les Minorités Musulmans dans le monde entier:-
 - La minorité turque musulmane de Thrace occidentale et de la population musulmane du Dodécane; (Proposé par la République de Turquie)
 - Communauté musulmane de Rohingya au Myanmar;
 - Cause des musulmans du Sud des philippines;
 - Minorité musulmane de Centre-Afrique;
 - Situation des tatars musulmans en Crimée.

● Examen de l'occupation par l'Arménie de la région montagneuse de Karabakh de l'Azerbaïdjan.

● Lutte contre l'intolérance, l'islamophobie et la xénophobie.

Comité Spécialisé Permanent des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille:

Le Comité tiendra sa 6e réunion, le samedi, 14 janvier 2018. Il va examiner les points inclus dans son Ordre du Jour:

- Violations continues des droits de l'Homme contre les musulmans Rohingya au Myanmar.
- Les violations des droits de l'Homme dans Jammu et Cachemire indiens occupés.

● Coordination entre les Etats des Parlements membres de l'UPCI dans les Fora internationaux et régionaux sur les questions relatives aux droits de l'homme.

● Renforcement du rôle des femmes dans tous les domaines du développement dans les Etats Membres de l'UPCI, y compris leur participation aux postes de prise de décision.

● Lutte contre l'exploitation des femmes dans la publicité commerciale.

● Participation des femmes aux délégations participant aux conférences de l'UPCI.

● Renforcement du statut des jeunes dans le monde islamique.

● Prise en charge et protection des enfants dans le monde musulman.

● Rôle des Parlements Islamiques dans la promotion des soins de Santé primaire au sein des Etats Membres de l'UPCI.

● Etude présentée par l'Assemblée Nationale soudanaise pour abriter le Centre islamique de la Santé au Soudan.

● Problèmes de garde des enfants auxquels sont confrontées les familles musulmanes migrantes en Europe.

● Soutenir la paix sociale dans les zones libérées du contrôle des groupes terroristes.

Comité Spécialisé Permanent des Affaires Culturelles e Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions:

Le Comité tiendra sa 6e réunion, le samedi, 14 janvier 2018. Il va examiner les points inclus dans son Ordre du Jour:

● Encouragement de l'enseignement de la langue arabe aux élèves des Etats islamiques non-arabophones.

● Protection de la Mosquée d'Al Aqsa contre les menaces sionistes israéliennes.

● Protection des sanctuaires dans les Etats Musulmans.

● Suivi de la protection des institutions du patrimoine culturel islamique, religieux et de dotation dans les pays non-musulmans.

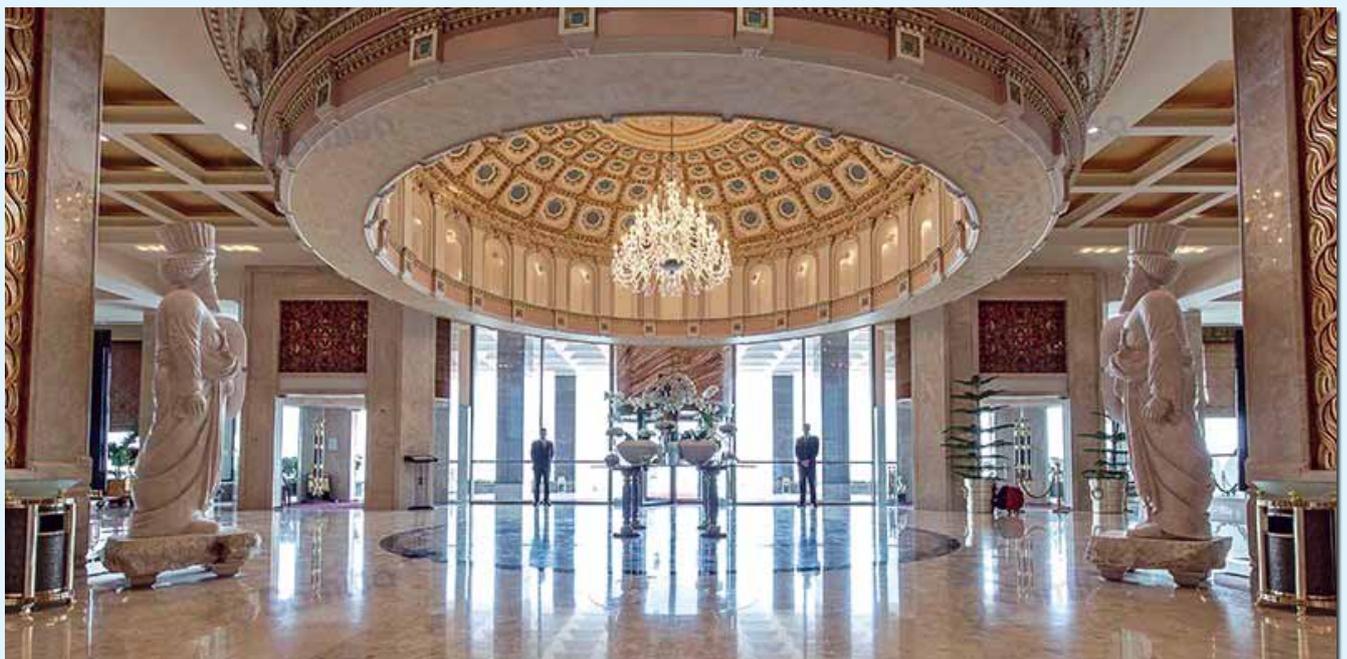
● Dialogue entre les civilisations avec un accent particulier sur le traitement des campagnes occidentales contre les valeurs islamiques.

● Alliance des civilisations. (proposé par la République de Turquie)

Comité Spécialisé Permanent des Affaires Economiques et de l'Environnement:

Le Comité tiendra sa 6e réunion, le samedi, 14 janvier 2018. Il va examiner les points inclus dans son Ordre du Jour:

● Renforcer les échanges commerciaux et diminuer les barrières douanières entre les Etats membres de l'OCI.





- Faire face aux sanctions économiques unilatérales et multilatérales affectant les peuples des Etats ciblés.
- Renforcer et soutenir les activités des institutions actives dans le domaine du développement du monde musulman.
- Traiter les dettes externes des Etats musulmans.
- Questions environnementales et les exigences du développement durable.
- Lutter contre la désertification, spécialement dans les Etats du Sahel africain.
- Coopération dans le domaine de la préservation des ressources hydriques dans les Etats Membres.
- Lutte contre l'ensablement et les tempêtes de sable.
- Renforcement de la Coopération dans le domaine de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.
- Coopération scientifique et technologique entre les Parlements Membres de l'UPCI.
- Commission du Bassin du Lac Tchad, en abrégé (CBLT).
- Coopération parlementaire internationale pour faire face aux catastrophes naturelles, dans le contexte d'apport de secours.

Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes

La Conférence tiendra sa 7e session, le Lundi, 15 Janvier 2018 et examinera son agenda composé de 8 points dont les plus importants sont:

- Aptitude des femmes à résoudre les problèmes et les conflits locaux et régionaux.
- Protection des femmes et des enfants musulmans dans les zones sous occupation et de conflit, en particulier en Palestine et dans les autres pays en proie à des conflits.

3e Consultation des Secrétaires Généraux

- Débat sur le concept des activités de l'Association des Secrétaires Généraux à la lumière des Règles de Procédure.

20ème Session du Comité Général

Le Comité Général tiendra sa 20e réunion le Lundi, 15 janvier 2018. Il va examiner les 6 points inclus dans son Ordre du Jour:

- Adoption des documents financiers suivants de l'UPCI:
 - Rapport du Comité de Contrôle Financier (C.C.F.) sur les comptes de clôture de l'exercice financier 2017.
 - Budget Estimatif pour l'exercice financier 2018.
- Formation d'un comité de rédaction ouvert présidé par le Rapporteur de la Conférence et la participation des Rapporteurs des quatre Comités Spécialisés Permanents en vue d'élaborer le Communiqué Final de la Conférence.

- Mise à jour du Projet d'Ordre du Jour de la 13e Session de la Conférence de l'UPCI.

Réunions de Consultation des trois Groupes Géographiques:

Groupe Africain:

- Election de la présidence de la 15ème Conférence de l'UPCI et l'accueil des travaux. (Offre du Burkina Faso du Groupe Africain)
- Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe africain pour le Comité Exécutif pour l'année 2018.
- Consultation pour abriter la Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.
- Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe africain pour chacun des quatre Comités Spécialisés Permanents pour l'année 2018.
- Consultation pour la nomination de deux membres de chaque Parlement membre au Comité Général pour l'année 2018.

Groupe Asiatique

- Election du Président de la 16ème Session de la Conférence de l'UPCI.
- Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe Asiatique pour le Comité Exécutif pour l'année 2018.
- Consultation pour abriter la Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.
- Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe asiatique pour chacun des quatre Comités Spécialisés Permanents du Groupe Asiatique pour l'année 2018.
- Consultation pour la nomination de deux membres de chaque parlement membre au Comité Général pour l'année 2018.

Groupe Arabe

- Election du Président de la 14ème Session de la Conférence de l'UPCI. (Offre du Royaume du Maroc du Groupe Arabe).
- Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe arabe pour le Comité Exécutif pour l'année 2018.
- Consultation pour abriter la Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.
- Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe arabe pour chacun des trois Comités Spécialisés Permanents pour l'année 2018.
- Consultation pour la nomination de deux membres de chaque parlement membre au Comité Général pour l'année 2018

La Conférence de l'UPCI

- Examen des Rapports et Projets de Résolutions présentés par les Rapporteurs des Comités Spécialisés Permanents.
- Examen et adoption des Rapports et Résolutions soumis par:
 - Le 8ème Comité Permanent de la Palestine.
 - La 7ème Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.
 - 3e Réunion de Consultation des Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UPCI.

- Election du Secrétaire Général de l'UPIC.
- Renouvellement du mandat du Secrétaire Général Adjoint de l'UPIC (proposé par le Pays du siège).
- Nomination des membres du Comité Général de l'UPCI pour 2018.
- Nomination des membres du Comité Exécutif pour l'année 2018.
- Nomination des membres des Comités Spécialisés Permanents pour l'année 2018.
- Date et lieu de la 14ème Session de la Conférence de l'UPCI. (Proposition du Royaume du Maroc, du Groupe Arabe)
- Date et lieu de la 15ème Session de la Conférence de l'UPCI. (Proposition du Burkina Faso, du Groupe Africain)
- Date et lieu de la 16ème Session de la Conférence de l'UPCI. (du groupe asiatique)
- Date et lieu de la 40ème Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.
- Adoption du Rapport Final de la 13ème Session de la Conférence de l'UPCI.
- Adoption de la Déclaration de Téhéran et du Communiqué Final de la 13ème Session de la Conférence de l'UPCI. ❖



Faits saillants du Conseil National Palestinien

Le Conseil National Palestinien (CNP) est l'autorité suprême du peuple palestinien où qu'il soit. Le CNP élabore les politiques et programmes dans le but de réaliser les droits nationaux légitimes qui seront matérialisés dans la souveraineté et la création de l'Etat indépendant avec Al-Qods comme capitale.

Responsabilités du CNP

- Elaborer les politiques, plans et programmes de l'Organisation de la Libération Palestinienne (OLP) et ses organes;
- Discuter du rapport annuel soumis par le Comité Exécutif sur les réalisations de l'OLP;
- Discuter des programmes soumis par le Comité Exécutif ainsi que les recommandations faites par les Commissions du CNP.
- Examiner le rapport annuel du Fonds National et l'adoption du Budget.

Al-Qods est le siège permanent du CNP. Cependant, il existe un bureau principal du Conseil à Amman. Le CNP a également ouvert deux filières à Gaza et à Ramallah et ce, après la création de l'OLP. Les membres du Conseil Législatif Palestinien (CLP) sont également membres du CNP.

Bureau de la présidence:

Le bureau est composé du Président, de deux Vice-présidents et du Secrétaire élus par le CNP au début de sa législature. Ils sont élus par vote à bulletin secret. Par la majorité absolue des membres présents.

Attributions du Bureau:

- Superviser les travaux et les discussions du CNP en vertu des dispositions des règlements. Il élabore le système de la rédaction des procès-verbaux des sessions et celui du Secrétariat des Commissions.
- Le Bureau se réunit sur la demande du Président de Parlement. Les réunions seront enregistrées et à part ses membres et du Secrétaire administratif, personne ne pourra participer à ses réunions. Les réunions ne seront officielles que par la présence de la majorité de ses membres. Les décisions sont prises par majorité absolue. Quand

les votes sont égaux, celui traduisant la volonté du Président de Parlement gagnera.

Tenue des sessions:

- Les sessions sont filmées. Personne n'est autorisé à y participer sauf si le Conseil en décide autrement.
- Le Conseil est régulièrement tenu une fois par an sur la convocation de son Président. Après avoir reçu une demande formulée par le Comité Exécutif ou un quart des membres du CNP, le Président du Parlement pourra convoquer une session extraordinaire, cela aura lieu à la date et au lieu proposés dans la demande des membres ou celle du Comité Exécutif.
- Le Conseil ne peut se réunir que si le quorum des deux tiers des membres est atteint.
- Les décisions sont prises par la majorité de voies des membres présents sauf dans des cas particuliers qui seront déterminés autrement.
- Le Président prépare l'Agenda et informe les membres suite à la convocation des travaux parlementaire au moins une semaine avant sa tenue.
- Le Président, avec l'approbation du Conseil déclare la fin du mandat du Conseil.
- Il n'y aura pas de discussion sur les sujets qui ne se figurent pas dans l'Agenda sauf si cela est faite à la suite d'une demande formulée par le Comité Exécutif ou le Président et l'approbation du Conseil; ou selon la demande écrite par au moins vingt membres et approuvée par le Conseil.

Procès-verbaux des Sessions:

- Chaque Session aura un Procès-verbal contenant des détails sur toutes les procédures de la Session, les objets, les discussions et les décisions.
- Les Procès-verbaux doivent être circulés parmi les membres et seront présentés au Conseil pour ratification lors de la première séance après leur transmission.

● Après la ratification des Procès-verbaux, ils seront signés par le Président, ses deux Vice-présidents et le Secrétaire.

Ordre de la Parole:

Personne n'est autorisé à prendre la parole sans la permission et l'aval du Président du Conseil. Le Président ne peut refuser la permission à la parole sauf s'il existe une raison particulière stipulée dans les règlements. En cas de différend à cet égard, l'avis du Conseil est sollicité et la question sera tranchée sans discussion. Le Secrétaire note les demandes à la parole selon la priorité de demande.

Budget Général:

● Le Président du Conseil transmet le projet de Budget Général au Comité des Affaires Financières pour donner leur opinion à ce sujet.

● Les présidents des Commissions doivent participer aux réunions du Comité des Affaires Financières en vue d'exprimer leurs opinions concernant le budget de la commission qu'ils président.

Clôture des Discussions:

● Le Président peut mettre fin aux discussions s'il juge que les discussions sur une question ont suffisamment durées. Il pourra proposer de clore les discussions suite à une demande écrite formulée par 20 membres. Le Conseil peut décider selon les deux cas.

● Clôture des discussions ne se réalise que si trois membres pour et trois membres contre aient pris la parole.

Révocation de l'Adhésion:

Le Conseil examine la révocation d'une adhésion dans les cas suivants:

a. Si le membre est absent pour trois séances successives sans raison valable et sans l'autorisation du Conseil.

b. Si le membre est recruté par une institution, un gouvernement ou un Etat étranger non-arabe dont le recrutement suscite des doutes sur l'intégrité nationale.

c. S'il agit contre les fondements de la Constitution de l'OLP.

Adhésion:

Les membres du Conseil National Palestinien sont élus selon le scrutin direct par le peuple palestinien en vertu du système élaboré par le Comité Exécutif de l'OLP à cet effet.

Si la tenue des élections du CNP n'est pas possible, le Conseil se doit de continuer son mandat jusqu'à ce que les conditions soient propices aux élections.

Commissions:

1. Commission Juridique;



2. Commission des Affaires Parlementaires et Etrangères;
3. Commission de l'Education;
4. Commission de la Culture, de la Science et des Arts;
5. Commission d'Enquête
6. Commission politique;
7. Commission des Affaires des Réfugiés;
8. Commission des Comptes et de l'Audit;
9. Commission des Affaires d'Al-Qods.

Le Conseil a le droit de constituer des Commissions pour certaines questions et dissoudre certaines commissions existantes, ou bien de confier les responsabilités de deux ou plusieurs commissions à une seule.

Représentation du CNP dans les Unions et Fora Parlementaires:

- Union Parlementaire Arabe;
- Parlement Arabe;
- Union Interparlementaire;
- Organisation de la Coopération Islamique (OCI);
- Union Parlementaire Afro-Arabe;
- Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (APM);
- Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI);
- Assemblée Parlementaire Euro-Med;
- Assemblée Parlementaire Asiatique;
- Conférence des Présidents du Parlement Euro-Med;
- Organisation des Parlementaires Arabes contre la corruption;
- Forum des Parlementaires des Etats Arabes et Africains pour la Population et le Développement;
- Observateur aux Parlements de Tout-Afrique en 2017. ❖

Président du Conseil National Palestinien

Saleem Deeb Al- Zanoon

Date et lieu de naissance: 28/02/1933 à Gaza
Politique et Avocat palestinien;

- Procureur Général en Palestine et au Koweït;
- Membre du Comité Central de l'OLP;
- Président du CNP;
- Président de la Commission de la Constitution depuis 2011;
- Président du Comité chargé d'élaborer le système électoral pour le CNP.

Education:

- Il a étudié à l'Université du Caire et a été titulaire d'un B.A. en 1955.
- Diplôme d'études Supérieures en Droit de l'Université du Caire en 1967;
- Diplôme d'Etudes Supérieures en Economie politique de la même Université en 1958.

Postes et Responsabilités:

- Procureur Général en exercice à Gaza pour la

période 1955-1960.

- Procureur Général au Koweït;
- Maître de Conférence au Collège de la Police à Koweït jusqu'au 1975;
- Membre du Comité de l'Elaboration du Droit Pénal koweïtien.

Vie politique:

- Secrétaire Général de l'Association des Etudiants palestiniens- au Caire, 1954-1955;
- Dirigeant de la résistance populaire à la Bande de Gaza pendant l'agression tripartite en Egypte, 1956-1957;
- Vice-président du CNP en 1969;
- Président exécutif du CNP, 1993-1996;
- Elu unanimement Président du CNP en 1996;
- Membre du Comité Central de l'OLP.

Publications:

- Cinq livres de poèmes;



- Investigations criminelles;
- Plusieurs études politiques et juridiques;
- Mémoires- 2013
- Livre de poèmes Khulid Al-Ghawafi, 2015. ❖



Lors de la réunion extraordinaire:

La Troïka Présidentielle et le Comité de la Palestine de l'UPCI examinent les tentatives pour modifier le statut d'Al-Qods

En réponse à la décision de l'administration américaine de reconnaître Al-Qods comme capitale de l'entité d'occupation sioniste et de transférer l'ambassade américaine dans cette ville, la Troïka présidentielle de l'UPCI et le comité permanent de la Palestine de l'UPCI, ont tenu une réunion Extraordinaire à Téhéran, 18 décembre 2017, suite à l'aimable invitation du Parlement islamique d'Iran.

La réunion d'urgence du Comité Permanent de la Palestine de l'UPCI:

La réunion Extraordinaire du Comité Permanent de la Palestine s'est tenue à l'Hôtel Espinas à Téhéran, République Islamique d'Iran, le lundi 18 décembre 2017 à 10h30, pour discuter des implications de l'attitude de l'Administration des Etats Unis d'Amérique contre la ville d'Al-Qods.

La réunion a été ouverte avec la récitation des versets du Saint Coran. Puis Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique d'Iran, Président de la 13ème Session de la Conférence de l'UPCI a prononcé le discours d'ouverture.

Les membres dudit Comité représentant les Parlements des pays suivants ont participé à la réunion: l'Algérie, le Tchad, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, la Jordanie, la Palestine, le Sénégal, Turquie et le Mali comme membre de la Troïka.

Le Secrétaire Général de l'UPCI a également prononcé un discours. La réunion était présidée par le Dr Kazem Jalali, représentant du Parlement islamique d'Iran. Le représentant du Conseil National Palestinien et les délégations participantes ont prononcé des discours. Les participants ont adopté le rapport de la réunion qui se lit comme suit:

Partant des principes et objectifs de l'OCI et du Statut de l'UPCI;
Se référant aux résolutions adoptées par les Conférences de l'UPCI et toutes les réunions islamiques sur la cause palestinienne et la ville d'Al-Qods en particulier;

Soulignant la centralité de la Cause palestinienne et sa capitale éternelle, la ville d'Al-Qods, pour l'Oumma musulmane;

Réaffirmant qu'en vertu de la résolution N° 478 de l'année 1980 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, toutes les tentatives de l'Entité sioniste, destinée à modifier le statut juridique et historique de la ville d'Al-Qods et ses sanctuaire islamiques et chrétiens, ainsi que son identité et sa structure démographique, sont nulles et non-avenues;

Appréciant l'initiative du Président Recep Tayyip Erdogan, actuel

Président du Sommet islamique, concernant la tenue du sommet islamique Extraordinaire à Istanbul le 13 décembre 2017;

Exprimant son soutien au rôle assumé par le Royaume Hachémite de Jordanie, en sa qualité de gardien des lieux sacrés d'Al-Qods Al-Sharif, et aux positions indéfectibles du Département de waqf jordanien relatives à la préservation du caractère sacré de Haram Al-Sharif et de son caractère historique, considéré comme un lieu de culte,

La réunion a décidé de ce qui suit:

1. Affirmer la centralité de la Cause palestinienne et d'Al-Qods pour toute l'Oumma musulmane, et la nécessité pour tous les Etats, Parlements et Organisations non-gouvernementales, de coopérer et de coordonner leurs efforts dans tous les fora régionaux et internationaux en vue de soutenir et défendre cette cause jusqu'à ce qu'elle aboutisse et que les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien soient réalisés en terme de retour des réfugiés, de sa libération du joug de l'occupation et d'établissement de l'Etat indépendant palestinien avec Al-Qods comme capitale.

2. Réitérer que la ville d'Al-Qods fait partie intégrante des territoires palestiniens; Exprimer sa ferme condamnation quant aux violations continues des sanctuaires par les autorités de l'occupation à Al-Qods; Dénoncer les mesures prises par l'Entité Sioniste et ses pratiques illégales en violation de toutes les lois internationales, prises par les autorités de l'Occupation dans la ville d'Al-Qods dans le dessein de judaïser la ville sainte et d'oblitérer ses points de repères islamiques et chrétiens.

3. Rejeter toute décision du Président des Etats Unis d'Amérique sur Al-Qods, catégoriquement et sans négociation aucune, considérée comme une agression flagrante des droits inaliénables du peuple palestinien, ce qui aggrave la tension, incite à la colère et menace la région en la poussant vers la violence et le chaos et, Demander au Conseil de Sécurité de l'ONU de publier une résolution pour dénoncer la décision du Président de l'Administration américaine sur Al-Qods.

4. Réaffirmer encore une fois que la responsabilité pour défendre la ville d'Al-Qods est une responsabilité incombant à tous les arabes et musulmans.

5. Soutenir le Troisième soulèvement (Intifada) du peuple palestinien avec tous les moyens possibles, et le renforcer dans le monde musulman, de sorte que tous les musulmans ressentent qu'ils participent à ce juste soulèvement pour résister à l'injustice sioniste et à l'agression avec tout ce que chaque individu possède.

6. Souligner que la résistance, sous toutes ses formes, est un droit légitime, jusqu'à ce que ces droits soient atteints, que ce soit le droit au retour, le droit d'établir un Etat palestinien indépendant avec Al Qods comme capitale sur la terre Palestinienne.

7. Affirmer la nécessité de dynamiser l'activité des fonds qui ont été créés au profit d'Al-Qods, et intensifier l'apport de soutiens financiers sous toutes les formes afin de renforcer la détermination du peuple palestinien face à la force de l'occupation, en apportant un soutien matériel et en répondant aux besoins quotidiens de ce peuple résistant.

8. Diriger tous les efforts islamiques vers l'utilisation de tous les potentiels pour permettre aux Palestiniens de recouvrer leurs droits et éviter tous les autres conflits.

9. Exhorter les Etats qui n'ont pas encore reconnu l'Etat de Palestine, à assumer leurs obligations historiques envers le peuple palestinien et reconnaître leur droit à établir un Etat souverain indépendant; et Inviter le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre les mesures nécessaires pour l'octroi à l'Etat de Palestine, la pleine adhésion à l'Organisation des Nations Unies.

10. Accélérer les étapes de la mise en œuvre de l'accord sur la réconciliation palestinienne, visant à renforcer l'unité nationale et mobiliser toutes les énergies afin de contrer les dangers imminents auxquels est confrontée la cause palestinienne.

11. Appeler à dynamiser les résolutions sur l'interdiction de traiter avec l'entité sioniste, la non-violation des lois de boycott, et le rejet de la normalisation avec cette entité sous quelque forme que ce soit et, Souligner la nécessité de boycotter les produits israéliens et américains dans le monde islamique.

12. Remercier les Parlements qui ont déjà formé des Comités permanents palestiniens dans leurs structures administratives et Exhorter les autres Parlements qui ne l'ont pas encore fait à prendre des initiatives à cet égard.

13. Présenter ses sincères remerciements et sa gratitude aux dirigeants, au peuple et au Parlement islamique de la République islamique d'Iran pour leur aimable invitation pour la tenue de cette réunion et l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité.

La Troïka Présidentielle de l'UPCI a ensuite tenu sa réunion et adopté le Communiqué Final suivant:

En réponse à la décision de l'administration américaine de reconnaître Al-Qods comme capitale de l'entité d'occupation sioniste et de transférer l'ambassade américaine dans cette ville, et suite à l'aimable invitation faite par le Parlement islamique d'Iran, la Troïka Présidentielle de l'UPCI s'est réunie le 18 décembre 2017, à Téhéran avec la participation des trois présidents de la Conférence de l'UPCI (passé, actuel, et futur), à savoir:

- S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique d'Iran, Président de la 13ème Session de la Conférence de l'UPCI, Président

de la Réunion de la Troïka Présidentielle;

- S.E.M. Issaka Sidibé, Président de l'Assemblée Nationale de la République du Mali, Président de la 12ème Session de la Conférence de l'UPCI;

- S.E.M. Salim Abdullah Al-Jubouri, Président du Conseil des Représentants de la République d'Iraq, Président de la 11ème Session de la Conférence de l'UPCI.

Premièrement: La réunion a été ouverte avec la récitation des versets du Saint Coran.

Deuxièmement: S.E. Dr. Ali Larijani, Président du Parlement Islamique d'Iran, a présidé la réunion.

Troisièmement: S.E. Prof. Mahmud Erol Kiliç, Secrétaire Général de l'UPCI, a souhaité la bienvenue aux participants.

Quatrièmement: Les trois Présidents ont prononcé des discours importants à cette occasion. La Réunion a adopté les discours comme ses documents officiels importants.

Après une discussion exhaustive, la réunion s'est mise d'accord sur les points suivants:

1- Adopter le Communiqué du Comité Permanent de la Palestine de l'UPCI, qui s'est réuni à Téhéran en même temps que la réunion de la Troïka Présidentielle et l'attacher à ce communiqué en tant que document complémentaire.

2- Rejeter catégoriquement et irrévocablement la décision du Président de l'Administration américaine, considérée comme une agression flagrante des droits inaliénables du peuple palestinien, et une mesure nulle qui a provoqué les sentiments des musulmans, des chrétiens et de tous les peuples épris de liberté.

3- Soutenir et épauler la lutte continue du peuple palestinien et considérer la résistance, sous toutes ses formes, comme un droit légitime jusqu'à la réalisation du droit du peuple palestinien, principalement le droit au retour et l'établissement de l'Etat palestinien indépendant avec Al-Qods comme capitale.

4- Appeler l'Union interparlementaire (UIP) à mettre fin à l'adhésion de la Knesset de l'entité israélienne à l'UIP, en guise de sanction pour répondre à l'agression de l'entité sioniste contre les lois internationales.

5- Réaffirmer la nécessité de la libération des Palestiniens enlevés et ceux qui sont emprisonnés dans les prisons israéliennes et les détenus administratifs palestiniens en particulier les parlementaires palestiniens.

6- Demander aux membres qui sont politiquement et économiquement connectés à l'Entité sioniste de geler leurs liens jusqu'à ce que l'Administration des Etats Unis d'Amérique revienne sur ses décisions erronées concernant le transfert de son Ambassade à Al-Qods.

7- Exhorter tous les membres de l'UPCI à participer efficacement et activement à la 13ème Session de la Conférence de l'UPCI qui se tiendra sous la devise "Al-Qods" du 13 au 17 janvier 2018 à Téhéran. ❖





Faits saillants du Parlement

de la République coopérative du Guyana

Le Parlement du Guyana se compose du président et de l'Assemblée nationale. Le Parlement compte 69 membres dont 65 élus directement. L'Assemblée nationale peut compter jusqu'à 72 membres. Les membres sont élus pour 5 ans. La dernière élection a eu lieu le 11 mai 2015, le parti l'Association pour l'unité nationale - Alliance pour le changement (APNU-AFC) a obtenu 33 sièges et le Parti progressiste du peuple/Civic (PPP/C) 32 sièges au parlement. Le Parlement compte 48 hommes et 21 femmes, cela signifie que le pourcentage de femmes est de 30,43%.

Président:

Après chaque élection générale, les députés élisent un président. Le Président supervise l'administration de la Chambre et préside plusieurs comités, y compris la Commission de gestion parlementaire.

Devoir Des Commissions:

Les commissions parlementaires de l'Assemblée nationale peuvent être classées comme suit:

- (a) Commissions Permanentes;
- (b) Commissions spéciales des sessions;
- (c) Comités spéciaux particuliers.

Il y a aussi la commissions plénière: Cette commission se réunit lorsque tous les membres de l'Assemblée nationale siègent en commission pour étudier un projet de loi ou en Commission d'approvisionnement pour étudier le Budget des dépenses/ Budget supplémentaire des dépenses et la situation des excédents.

LES COMITÉS PERMANENTS:

- a) Commission de la sélection;
- b) Commission de gestion parlementaire;
- c) Commission permanente de la réforme constitutionnelle;
- d) Commission des nominations;
- e) Commission des comptes publics;
- f) Commission parlementaire permanent de surveillance du secteur de la sécurité;
- g) Les Commissions sectoriels:
 - Commission des ressources naturelles
 - Commission des services économiques
 - Commission des relations étrangères
 - Commission des services sociaux.

Commissions spéciales périodiques:

- (a) Commission du règlement;
- (b) Commission de l'Assemblée;
- (c) Commission des Privilèges;
- (d) Commission des textes réglementaires.

La différence entre les Commissions spéciales permanentes et les sessions réside dans le fait que les tâches et procédures incombant à une commission permanente ne deviennent pas caduques par suite de la prorogation du Parlement, mais se prolongent à la session suivante du même Parlement.

Commissions Spéciales sélectives:

Celles-ci sont formées pour assister l'Assemblée nationale. Par exemple, une commission spéciale sélective peut être formée pour examiner ou enquêter et au cas échéant, recueillir des témoignages sur des questions et pour faire part de son opinion ou de son observation à l'Assemblée nationale.

Adhésion aux Commissions

Dans la mesure du possible, la composition d'une commission sera faite de manière à refléter l'équilibre des partis à l'Assemblée. La composition des commissions varie de six à dix membres, à l'exception du président, s'il en est le président, et elle est réservée aux membres de l'Assemblée conformément au Règlement.

Personnel

Chaque Commission est dotée d'un Greffier, assisté d'un Greffier adjoint, d'un Chercheur, si nécessaire, et de services de soutien de la Division des Commissions et parfois d'autres sections du Bureau du Parlement.

Departments:

Bureau du greffier de l'Assemblée nationale

Le greffier de l'Assemblée nationale est un titulaire de charge constitutionnelle. Le greffier a un rôle d'administration publique tout en étant spécialiste des règles de procédure et de pratique parlementaires. En tant que chef de département, le Greffier administre le bureau du Parlement.

Le département législatif

Ce département est composé du superviseur et deux (2) greffiers législatifs. Les fonctions du département sont:

- Conseiller le président de l'Assemblée nationale sur la recevabilité des projets de loi, des motions, des questions et des amendements;
- Coordonner les affaires émanant des députés: y compris les pétitions, les

motions d'ajournement de l'Assemblée sur des questions précises d'importance publique urgente, des questions, des motions, des projets de loi.

● Donner des conseils sur la procédure parlementaire aux députés, aux fonctionnaires, aux universitaires et aux représentants parlementaires d'autres pays, et donner des conseils aux députés sur la pratique et les procédures parlementaires.

● Aider à la préparation de l'Ordre du Jour et du procès-verbal de l'Assemblée nationale.

● Répondre aux requêtes concernant les affaires de l'Assemblée nationale.

● Coordonner les activités extérieures du Parlement du Guyana.

● Recevoir, enregistrer et relire les factures pour les erreurs grammaticales et autres.

● Veiller à ce que toutes les lois soient communiquées en temps opportun au chef du Secrétariat présidentiel pour obtenir l'assentiment de Son Excellence et transmettre toutes les lois et tous les projets de loi aux imprimeurs nationaux du Guyana pour publication et reproduction des exemplaires.

● Tenir des registres précis de tous les projets de loi reçus par le bureau du Parlement, des lois promulguées par l'Assemblée nationale et de la publication et de la distribution des lois.

● Gérer la publication de la législation au bureau du Parlement.

La Section des Comités

La Section des comités, créée en mai 2003, fournit des services de soutien administratif et consultatif à toutes les commissions de l'Assemblée nationale. Chaque comité est doté d'un greffier et d'un greffier adjoint du comité et, au besoin, d'un chercheur.

Département de la bibliothèque

La bibliothèque du Parlement, qui comprend l'unité de recherche du Bureau du Parlement, est le cœur du Parlement, car elle a la capacité de fournir des services d'information impartiaux, opportuns à tous les députés, au personnel et au grand public.

Dépenses, planification et gestion

Le département des finances comprend l'unité de planification et de gestion des dépenses (EPMU). L'EPMU traite des questions budgétaires et stratégiques et conseille la direction sur les questions relatives aux données financières des programmes afin de faciliter la prise de décision en connaissance de cause.

Section des technologies de l'information

La Section de la technologie de l'information fournit un soutien technologique à tous les membres du personnel et aux membres du Parlement pendant les séances de l'Assemblée nationale, maintient les réseaux câblés et sans fil, le site Web et la diffusion en direct.

Section Des Comptes

La Section des comptes du Bureau de l'Assemblée nationale du Guyana est responsable de la gestion quotidienne de l'aspect financier du Bureau.

Cela comprend le paiement des salaires et indemnités des ministres y compris le premier ministre, le procureur général, le vérificateur général, le président de l'Assemblée nationale, le vice-président de l'Assemblée nationale, le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, le sous-greffier de l'Assemblée nationale et le personnel du bureau du Parlement.

Section du personnel

La Section du personnel effectue les processus de recrutement, de licenciement, d'évaluation des performances, de règles et de règlements, de congés, de gestion des dossiers, de préparation des états de service et de calcul des prestations de retraite des parlementaires, de la formation et du perfectionnement du personnel du bureau du Parlement.

Département des relations publiques

Le Bureau des relations publiques du Parlement, qui a été créé en 2009, est administrativement responsable devant le bureau du greffier.

Objectif

● Prendre soin de la bonne image de l'institution du Parlement

● Diffuser des informations exactes et renseigner le public sur les opérations et les fonctions du Parlement.

● Améliorer la sensibilisation du public et sa connaissance parlementaire.

Les fonctions

● Faciliter la couverture médiatique quotidienne de la séance plénière et des réunions des commissions du Parlement.

● Produire les bulletins.

● Informer et renseigner le public sur le Parlement

● Conduire des visites

● Développer des programmes de sensibilisation du public, par ex. sensibilisation à l'école

● Productions télévisuelles pour diffuser les procédures

● Préparation de publications et de matériel éducatif

Relations avec les médias

● Mettre à jour les informations sur le site web du Parlement

● Gérer la relation entre le Parlement du Guyana et les autres Parlements

● Gérer la relation entre le Parlement du Guyana et le grand public.

Enregistrement

Le département du registre comprend le superviseur, trois dactylographes, un téléphoniste, cinq assistants de bureau et trois chauffeurs de véhicule.

Ce département est chargé de fournir des services au président et au vice-président de l'Assemblée nationale, aux députés, au personnel du Parlement et au public. Le personnel de ce département doit être présent pendant les séances de l'Assemblée nationale.

Les fonctions du département sont:

● Taper des correspondances pour le Bureau;

● Compiler et classer tous les fichiers généraux et personnels du bureau;

● Photocopie des documents pour le Bureau;

● Recevoir toutes les correspondances et la distribution de toutes les correspondances. ❖



Président du Parlement de la République Coopérative du Guyana Barton U. A. Scotland

● C'est un politicien guyanais et un ancien diplomate. Depuis le 10 juin 2015, il a été président de l'Assemblée nationale du Guyana. Scotland a précédemment travaillé au ministère des Affaires étrangères en tant que diplomate et conseiller principal.

Il a également dirigé le Département de la coopération économique internationale et a été membre de la Commission de la concurrence de la CARICOM. Avocat, Scotland est titulaire d'une maîtrise en droit et d'un doctorat (droit international) de l'Université de Londres.

● Dans sa carrière, il a été impliqué dans les domaines du droit des ressources naturelles et d'investissements et du droit international. ❖



La 38e Réunion du Comité Exécutif:

Focus sur la Tragédie de Roingya

En réponse à l'aimable invitation formulée par le Secrétaire Général de l'UPCI, la 38e réunion du Comité Exécutif d'UPCI s'est tenue au siège du Secrétariat Général le 7 Octobre 2017.

La réunion a été présidée par S.E.M. Issaka Sidibé, Président de l'Assemblée Nationale du Mali, Président de la 12e Conférence de l'UPCI. Ont participé à la Réunion, les membres du Comité Exécutif à savoir: l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Bénin, le Cameroun, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, le Liban, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Pakistan, le Sénégal et la Turquie. L'Assemblée de la Choura du Royaume d'Arabie Saoudite était absente.

Discours de la Présidence de la Réunion:

S.E.M. Issaka Sidibé, Président de l'Assemblée Nationale du Mali et Président de la 12e Conférence de l'UPCI a exprimé ses remerciements et appréciation à S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI et au Secrétariat Général pour abriter la réunion et l'excellente organisation.

Dans son discours il a mis l'accent sur les questions du Terrorisme et les énormes défis qu'il suscite dans certain de nos Etats. Il a exhorté le monde musulman à prendre les mesures nécessaires en vue de faire instaurer la paix et la sécurité dans différentes régions. Il a de même exhorté le renforcement des relations entre les Etats et Parlements musulmans en vue de promouvoir la coopération dans le domaine économique. Il a demandé d'apporter assistance aux victimes du Terrorisme.

Discours du Secrétaire General de l'UPCI:

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI a souhaité la bienvenue aux membres du Comité Exécutif pour leur réponse favorable à son invitation à participer à la réunion tenue au siège du Secrétariat Général à Téhéran. Il a également remercié S.E.M. Issaka Sidibé, Président de l'Assemblée Nationale de la République du Mali, pour avoir organisé et présidé la douzième session de la Conférence de l'UPCI. Il a en outre remercié Son Excellence M. Ali Larijan, Président du Parlement islamique d'Iran, pays du siège du Secrétariat général pour leur coopération et coordination avec le Secrétariat général. Il a remercié tous ceux qui ont contribué à la préparation de la Réunion.

Il a exprimé l'espoir que cette Réunion qui se déroule dans des circonstances internationales et régionales complexes, parviendra à préparer et à mettre à jour les programmes des Comités en vue de

répondre aux aspirations de notre glorieuse Ummah dans la réalisation de la paix, de la sécurité, du développement et de la prospérité.

Son Excellence a réaffirmé que la cause palestinienne constitue le noyau central de nos préoccupations. Il a salué la lutte du peuple palestinien et a condamné les pratiques sauvages, barbares et oppressives des autorités israéliennes.

Il a de même souligné la poursuite des efforts pour faire échouer le terrorisme et toutes les organisations qui agissent au nom de la religion.

Son Excellence a appelé tous Etats musulmans d'apporter une assistance humanitaire urgente aux musulmans Rohingya au Myanmar et leur a demandé de conjuguer leurs efforts et interactions à ceux de la communauté internationale en vue de trouver des solutions politiques durables capables de mettre un terme à la tragédie de Rohingya. Il a hautement apprécié la coordination de nos Parlements membres en matière des questions internationales liées à la paix et à la coopération économique, culturelle et environnementale.

Ensuite Son Excellence a présenté son rapport à la réunion qui couvrait la période entre la date de la tenue de la couvre la période entre la date de la 12ème session de la Conférence de l'UPCI et sa 37ème réunion du le Comité Exécutif, tenues à Bamako, République du Mali, le 27 janvier 2017, et la date de la convocation de la 38e réunion du Comité Exécutif au siège du Secrétariat Général à Téhéran, République islamique si l'Iran. Le Rapport comporte les points suivants:

- Participation aux Fora internationaux, en réponse aux aimables invitations faites par les organisations et Unions similaires, en sa capacité d'Observateur.

- Communiqués publiés par le Secrétariat Général et ceux par les Parlements membres dans différents domaines.

- Activité dans le domaine médiatique.

Projets d'ordre du jour des futures réunions:

- La réunion a adopté les Projets d'ordre du jour de la 6e Réunion des Comités Spécialisés Permanents:

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.

- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.

- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.

- Comité des Affaires culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.

● La réunion a également adopté le Projet d'Ordre du jour des organes subsidiaires à savoir:

- La 8ème Session du Comité Permanent de la Palestine;
- La 7ème Session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.

- Réunion de Consultation de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UPCI.

● Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 20ème Session du Comité Général de l'UPCI.

● Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 13ème Session de la Conférence de l'UPCI.

Fixer la date de la tenue de la 13e Conférence de l'UPCI

Le Comité Exécutif de l'UPCI a approuvé la proposition du Parlement Islamique d'Iran de tenir la 13e Conférence de l'UPCI du 13 au 17 janvier 2018.

Slogan de la 13e Conférence de l'UPCI et les réunions statutaires:

Il a été convenu de charger le Secrétariat Général de l'UPCI à faire les coordinations nécessaires avec le Parlement Islamique d'Iran pour déterminer le slogan de la prochaine conférence à la lumière des discussions effectuées lors de la réunion.

La Réunion a accordé une attention particulière aux conditions des musulmans Rohingyas au Myanmar et a décidé d'agir efficacement à cet égard afin de soulager leurs souffrances et de trouver des moyens de résoudre leurs problèmes. Pour y parvenir, la Réunion a décidé de contacter les autorités compétentes du Myanmar pour évaluer et connaître les conditions des Rohingyas. La Réunion a également discuté de la situation de leurs camps au Bangladesh. Les Représentants des Parlements de Turquie, d'Iran, d'Irak et du Pakistan ont exprimé leur souhait de participer à toute initiative à prendre à cet égard.

La réunion a chargé Son Excellence le Secrétaire général d'examiner la question et préparer un rapport à ce sujet.

La réunion a adopté le rapport et la Déclaration de la 38ème Réunion du Comité Exécutif.

Le Président et les membres du Comité Exécutif ont envoyé un message de remerciement et d'appréciation à S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI pour l'excellente préparation et la parfaite organisation de la réunion ainsi que l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils ont fait l'objet dès leur arrivée dans la belle ville de Téhéran.

En marge de la 38e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI: Rencontre du Secrétaire Général avec les Délégations

En marge de la 38e Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI, le Secrétaire Général, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a eu des réunions bilatérales avec S.E.M. Mohammad Arief Sapi'e Suditomo, Chef de la délégation et membre de la Chambre des Représentants indonésienne et sa délégation accompagnante. Prof. Dr. a également eu une réunion en groupe avec S.E.M. Issaka SIDIBE, Président de l'Assemblée Nationale malienn; S.E.M. Boumeslat Touhami, membre de l'Assemblée Nationale populaire algérienne; S.E. Mme. Govhar Bakhshaliyeva, membre de l'Assemblée nationale azerbaïdjanaise; S.E.M. Bako Arifari Nassirou, membre de l'Assemblée Nationale du Bénin; S.E.M. Mohamed Yassine, membre de l'Assemblée de la République du Mozambique, S.E. Shakir Bashirawan, membre de l'Assemblée Nationale pakistanaise; S.E.M. Mohamed Cheikh, membre de l'Assemblée Nationale mauritanienne; S.E.M. Mohamed Khouraihi Niass, membre de l'Assemblée Nationale du Sénégal et S.E.M. Orhan Atalay, membre de la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

S.E. Dr. Kazem Jalali, membre du Parlement Islamique d'Iran; S.E.M. Ibrahim Mohammad Bahrulaloum, membre du Conseil des Représentants irakien et S.E.M. Nawar Sahili, membre de l'Assemblée nationale libanaise ont eu des interviews avec la presse. Les Représentants des Agences de: Al-Alam, Inna, IRIB News, Press TV, PANA (association d'élèves de l'Agence de presse) et Al-Manar ont Exécutif et ont interviewé les délégations.

Le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. KILIÇ a offert un déjeuner en honneur de tous les participants du 38e Comité Exécutif et les ambassadeurs de leurs pays respectifs et les convives du Ministère iranien des Affaires Etrangères.

Ensuite ils ont participé au dîner offert par Dr. Kazem Jalali, membre du Parlement islamique d'Iran au siège du Parlement iranien.

Le jour après les délégations ont pris part à une journée touristique organisée par le Secrétariat Général de l'UPCI pour visiter les endroits intéressants de la ville de Téhéran.

Le 09 Octobre 2017, le Secrétaire Général a eu une rencontre avec la délégation du Cameroun composée de Leurs Excellences Sénateur Siroma Aboubakar et Sénatrice Zakiatou Epse Sale Goudoussou, au siège du Secrétariat Général. Ils ont discuté de différents sujets relatifs aux activités de l'UPCI. Le Secrétaire Général a offert un déjeuner en leur honneur. ❖





Faits saillants du Mejlis du

Turkménistan

Le Mejlis (parlement) du Turkménistan est l'organe représentatif le plus important, exerçant l'autorité législative.

Le Parlement se compose de 125 députés, élus selon les circonscriptions géographiques avec un nombre à peu près égal d'électeurs, pour cinq ans.

Le Parlement définit de manière indépendante, les pouvoirs des députés, élit parmi les députés, le président du Mejlis et son adjoint, forme des comités et commissions.

Les députés du Mejlis de la précédente législature restent en fonction jusqu'à la première session de la nouvelle législature.

Procédure parlementaires:

1. Adoption des lois, apporter des modifications et des ajouts à la Constitution et aux lois, surveiller leur performance et leur interprétation;

2. Examin des activités et programmes des Ministres pour approbation;

3. Examin des questions relatives au budget du Turkménistan et les rapports sur sa mise en œuvre;

4. Etude des orientations et programmes de base sur le développement politique, économique et social du pays;

5. Décider sur la tenue des référendums nationaux;

6. Décider de l'élection du Président du Turkménistan, des députés, des membres du Velayat, du district, des organes représentatifs municipaux et des Gengeshes.

7. Prendre en considération les

recommandations du président du Turkménistan sur les questions relatives à la nomination et à la révocation du président de la Cour suprême, du procureur général, du ministre de l'intérieur, du ministre de la justice;

8. Elire les représentants officiels des droits de l'Homme (Ombudsman) du Turkménistan sur la proposition du Président du Turkménistan

9. Décider des récompenses d'état, décerner des décorations d'état au président du Turkménistan, lui attribuer les rangs militaires et les distinctions;

10. Déterminer la conformité ou la divergence en ce qui concerne la Constitution, les lois normatives et légales par le gouvernement;

11. Ratifier et dénoncer les traités internationaux;

12. Examiner les questions liées au changement des frontières départementales et à la division administrative et territoriale du Turkménistan;

13. Examiner les problèmes liés à la paix et à la sécurité;

14. Décider des questions émanant de la compétence du Mejlis en vertu de la



Constitution et des lois.

Président de Parlement:

Le président du Mejlis est élu au scrutin secret parmi les députés du Mejlis et peut être relevé de ses fonctions par une décision du Mejlis, votée à la majorité des deux tiers des membres présents au Mejlis.

Le vice-président du Mejlis est élu par scrutin ouvert, exerce des fonctions au nom du président et préside le Mejlis en l'absence du président ou de son incapacité à exercer ses pouvoirs.

COMITES

Dans le but d'améliorer les activités du parlement national, il a été décidé de créer huit comités parlementaires pour la durée de la cinquième convocation du Mejlis du Turkménistan au lieu de cinq précédemment existés à savoir:

- Le Comité pour la protection des droits de l'homme et des libertés,
- Le Comité de la législation et des normes,
- Le Comité des questions économiques,

- Le comité de la politique sociale,
- Le Comité pour la science, l'éducation, la culture et la politique de la jeunesse,
- Le comité pour la protection de l'environnement, les ressources naturelles et le secteur agricole,
- Le Comité pour les relations internationales et interparlementaires,
- Le Comité pour les relations avec les autorités locales et les organes locaux d'auto-gouvernance.

Répartition des sièges lors des dernières élections selon les groupes politiques:

- Parti démocratique du Turkménistan (DPT), 47
- Fédération des syndicats, 33
- Union des Femmes, 16
- Parti des Industriels et entrepreneurs, 14
- Organisation Magtumguly de la Jeunesse, 8
- Groupement des citoyens du Turkménistan, 7

Répartition par sexe des sièges:

Nombre total de membres du Parlement: 125;

Nombre de femmes au Parlement: 33;

Pourcentage de femmes au Parlement: 26,40% ❖



Présidente du Parlement du Turkménistan

Akja Nuberdiyeva

Entrer en fonction: 22 décembre 2006

Né: 1957

Parti politique: Parti démocratique du Turkménistan

Akja Nuberdiyeva est une femme politique turkmène et actuelle présidente de l'Assemblée du Turkménistan, en poste depuis 2006. ❖





Lors des réunions de l'UIP: La tempête de protestations force la délégation sioniste à se retirer

La 137e Assemblée de l'Union Interparlementaire organisée par le Parlement russe s'est tenue du 14 au 18 octobre 2017 à St. Petersburg, Fédération de la Russie. 1876 délégués ont participé à la réunion y compris 829 parlementaires, 82 Présidents de parlements, 64 Vice-présidents, et 249 femmes parlementaires, représentant le plus grand nombre de participants dans l'histoire des assises de l'UIP. La délégation parlementaire israélienne a été obligée de quitter la réunion du Conseil directeur pendant les discussions sur le rapport des conditions des Palestiniennes dans les prisons de l'occupation israélienne.

L'objection de la délégation israélienne et de son chef Nahman Shai au rapport a été accueillie par une tempête de protestations et de rejet massif de la part de toute la salle de conférence, condamnant toutes ses fausses allégations visant à promouvoir la soi-disant démocratie israélienne dans ce forum parlementaire international.

Cela a eu lieu après que le conseil de l'UIP ait approuvé le rapport préparé par une commission subsidiaire des droits de l'homme des parlementaires, sur les députés palestiniens détenus exigeant que l'administration de l'occupation israélienne relâche immédiatement les députés palestiniens emprisonnés et critiquait aussi la politique de détention israélienne. Elle critiquait également le rejet par le représentant de la Knesset de la demande de l'UIP de rencontrer le Comité de l'UIP sur les droits de l'homme des parlementaires.

Dans sa réponse au discours du représentant d'Israël, M. Qais Abu Leila, membre de la délégation palestinienne, a déclaré que la prétendue démocratie israélienne ne devrait pas être construite sur les décombres du droit international et les droits des autres peuples. Il a également déclaré que les délégations israéliennes venaient d'offrir un exemple vivant de défi insensé lancé contre les principes du droit international et des objectifs de l'UIP. M. Abou Leila a ajouté: «Nous venons

d'entendre comment Israël pratique la démocratie et défie le monde entier», et d'ajouter que le rejet des recommandations du comité des droits de l'homme par la délégation israélienne montre concrètement les violations successives des droits des députés palestiniens emprisonnés. Il a demandé, où est cette démocratie et où est la justice équitable prétendue par le représentant de la Knesset. «Les tribunaux israéliens ont-ils raison de refuser des informations sur les prisonniers? Ce n'est pas la justice, a-t-il affirmé, mais plutôt une magistrature d'une occupation militaire qui ne doit pas remplacer le droit international. M. Abu Leila a également affirmé que la démocratie signifie le respect du droit international. Il s'est référé au procès simulé du soldat israélien qui a assassiné un Palestinien blessé dans la ville d'Al-Khalil devant les caméras de télévision. Son procès était bidon. Il sera finalement libéré. C'est leur respect de la loi.

Plusieurs délégations et présidents de parlement ont ensuite pris la parole. Ils ont lancé une tempête de colère et de rage contre le représentant de la Knesset forçant ainsi la délégation israélienne à se retirer de la réunion.

Le président de l'Assemblée nationale du Koweït, S.E.M. Marzoug Al-Ghanim a vivement attaqué le chef de la délégation israélienne le qualifiant de représentant de l'occupation, assassin d'enfants, auteur de génocide et de terrorisme d'Etat. M. Al-Ghanim, d'un ton énergique, a énuméré plusieurs crimes commis par l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens. Il a dit que le représentant de la Knesset est une personne éhontée, et que s'il avait une once de dignité, il quitterait la réunion après que les participants aient démasqué la fausseté de son intervention. M. Al-Ghanim s'est adressé au chef de la délégation israélienne: «Vous devriez prendre vos affaires et sortir de la salle après avoir vu la réaction des représentants de tous les parlements honnêtes.

Sortez maintenant si vous avez une once de dignité... vous occupant! Vous assassins des enfants! "

Ensuite, Mme Wafaa Binni Mustafa, membre de la Chambre des Représentants jordanienne, a affirmé que les députés palestiniens emprisonnés sont des combattants de la liberté qui défendent leurs terres et leurs enfants. Ce ne sont pas des terroristes, comme le prétend le représentant de la Knesset. Le terrorisme est pratiqué par l'occupation israélienne, jour et nuit en Palestine. Il pratique également l'apartheid. Il est inutile de verser de cendres dans les yeux car la vérité est incontournable.

Le chef de la délégation tunisienne, Mme Solaf Al-Ghosanteeni, a déclaré que le représentant de la Knesset représente une entité usurpatrice et qu'il est un terroriste et un meurtrier. Son régime cible les femmes et les enfants et pratique l'apartheid d'après le rapport de Rima Khalaf, ancien directeur général de l'ASCWa. Son régime a occupé cette ville pendant la période la plus longue dans l'histoire de Gaza. Elle a demandé l'envoi d'une commission d'enquête de l'UIP chargée d'enquêter sur les conditions de détention des députés palestiniens qui crouissent dans les prisons israéliennes. Elle a également demandé l'expulsion de la Knesset de l'UIP.

Le Président du Sénat pakistanais, S.E.M. Mian Raza Rabbani a critiqué les doubles standards dans la formulation de certaines résolutions concernant les détenus et prisonniers palestiniens, en particulier les députés.

Il a exigé des résolutions fermes car nous avons affaire à un État qui pratique le terrorisme contre tout un peuple.

Le représentant du Parlement syrien a qualifié de terrorisme, l'opposition de la délégation israélienne au rapport de l'UIP sur les prisonniers, comme celui pratiqué par les régimes fascistes en Europe et a demandé l'expulsion de la Knesset israélienne de l'UIP.

L'UIP a adopté le rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires sur les violations des droits de l'homme commises à l'encontre de plusieurs parlementaires du monde entier, y compris des parlementaires palestiniens détenus par les autorités d'occupation israéliennes.

Le rapport, concernant les députés palestiniens, condamne le manque d'interaction de la délégation israélienne avec l'Union l'empêchant d'assister à une audience sur les conditions de détention des prisonniers, malgré les demandes répétées du Comité aux membres de la délégation de la Knesset israélienne.

Le Comité Directeur de l'Union a adopté deux résolutions distinctes sur le député Marwan Barghouti et le député Ahmad Saadat, en plus d'une clause concernant le reste des prisonniers détenus, dont la députée Khaleda Jarrar. Le rapport présentait un résumé des antécédents et des conditions de leur détention. Le Comité Directeur a réitéré son profond regret devant le maintien en détention de Barghouti sur la base d'un procès inéquitable il y a 15 ans, bien qu'Israël fasse partie du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et son obligation pour le respecter.

Le Comité Directeur a également exprimé sa préoccupation au sujet des informations selon lesquelles les autorités d'occupation auraient menacé de représailles contre Barghouti pour avoir exercé son droit à la grève de la faim. Le Comité Directeur a exigé des informations sur les résultats de l'accord entre Barghouti et l'administration pénitentiaire israélienne, qui a abouti à l'arrêt de la grève de la faim.

Le Comité Directeur a appelé à la libération immédiate de Barghouti et Saadat, et à améliorer les conditions de leur détention et à leur accorder le droit de visite et de fournir des informations officielles du côté israélien, en attendant leur libération. En ce qui concerne les autres députés, le Comité Directeur a condamné la décision israélienne de punir les législateurs palestiniens par leur détention arbitraire et répétée et de les placer en détention administrative sans fournir de preuves légales, en s'appuyant toujours sur le soi-disant dossier secret.

Le Comité Directeur a appelé les autorités israéliennes à présenter une copie de l'acte d'accusation, qu'Israël tente de poursuivre, et a appelé à leur libération immédiate.

Le Comité Directeur a inclus un document de référence préparé par B'Tselem pour les droits de l'homme sur la situation des parlementaires emprisonnés et les violations de leurs droits.

La Commission des droits de l'homme de l'Union pour les parlementaires a entendu la délégation palestinienne, qui a présenté un compte rendu des conditions de détention des prisonniers dans les prisons sous occupation israélienne.

M. Salim Al Zaanoon, président du Conseil national palestinien (PNC) a exprimé ses remerciements et gratitude à S. E.M. Marzouq Al-Ghanim, président de l'Assemblée nationale koweïtienne pour sa position honorable et ferme face au terrorisme israélien et son soutien apporté au peuple palestinien et ses droits légitimes ainsi que pour avoir exprimé, en toute sincérité, la conscience de l'Oumma arabe et musulmane ainsi que le peuple épris de liberté dans le monde et leur opinion sur l'occupation et le terrorisme. Il l'a également remercié pour ses actions continues destinées à soutenir les palestiniens dont la plus récente était lors de la réunion de l'UIP en réponse aux violations incessantes et continues israéliennes contre le peuple palestinien et leur territoire en particulier les souffrances des palestiniens dans les prisons israéliennes qui est en contradiction avec toutes les lois et conventions internationales et la loi sur le Terrorisme et les Crimes de guerre. Cette position a obligé la délégation israélienne de quitter la salle, ce qui est considéré comme une victoire des droits exprimés par M. Al Marzouq et la majorité des membres de l'UIP.

M. Al Zaanoon a également exprimé ses remerciements à tous les parlements du monde qui ont défendu le droit des palestiniens pour établir leur État indépendant avec Al Qods comme capitale, et se mettre de leur côté pour lutter contre les Crimes perpétrés par les autorités israéliennes. ❖



**Al-Ghanim:
Sortez
maintenant
s'il vous reste
une once de
dignité**

Lors de la Réunion de l'UPI

Le groupe islamique approuve le point sur le Rohingya



L'UPI a tenu sa réunion de consultation régulière en marge de la 137e Assemblée de l'Union Interparlementaire (UIP). La réunion a eu lieu le samedi 14 Octobre 2017, avant l'ouverture des travaux de l'Assemblée de l'UIP, sous la présidence de S.E. Dr. Salim Al Jabouri, Président du Conseil des Représentants irakien. La réunion était assistée par S.E.M. Marzouq Al-Ghanim, Président de l'Assemblée Nationale koweïtienne et S.E.M. Ibrahim Ahmed Omer, Président de l'Assemblée Nationale soudanaise et d'un grand nombre de Représentants des Parlements membres.

Au début de la réunion, le Secrétaire Général de l'UPI a présenté un rapport concis sur les points d'urgence, et au sujet de l'élection du futur président de l'UIP. Ils ont discutés des dits-sujets en particulier le point d'urgence. Les délégations du Maroc, des EAU, du Koweït, de l'Iran, du Bangladesh et du Soudan ont fait des propositions sur la crise concernant les Musulmans de Rohingya, il a été décidé de constituer un comité pour fusionner les propositions et les transformer en une seule proposition et la soumettre au nom de ces six Parlements. La Turquie s'est jointe à ceux qui ont proposé ce point. La proposition a obtenu le plus grand nombre de votes favorables, et a été choisie comme point d'urgence faisant partie de l'Agenda de la 137e Assemblée de l'UIP. ❖

Nouvelles Parlementaires



Nouvelles élections et réélections des Présidents des Parlements membres de l'UPI:

Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus:

- 14 septembre 2017, réélection de S.E.M. Moustapha Niassé à la présidence de l'Assemblée nationale du Sénégal.
- 28 septembre 2017, Élection de S.E.M. Hammouda Sabbagh en tant que Président de l'Assemblée du Peuple (Majlis Al-Chaab) de la République arabe syrienne.
- 25 octobre 2017, Election de S.E.M. Dastanbek Artisbekovich Dzhumabekov en tant que Président du Conseil suprême (Jogorku Kenesh) du Kirghizistan.
- 14 novembre 2017, Election de S.E.M. Ahmed Bin Abdullah Al Mahmoud en tant que Président du Conseil consultatif (Majlis Al-Shura) du Qatar.
- 20 novembre 2017, réélection de S.E.M. Ismail Kahraman à la présidence de la Grande Assemblée nationale (Türkiye Büyük Millet Meclisi) de Turquie.



Algérie: Le 7 décembre 2017, le parlement algérien, dans ses chambres (l'Assemblée nationale et l'Assemblée populaire nationale), a publié un Communiqué sur la décision de l'administration américaine de transférer son ambassade dans la ville occupée de Jérusalem et de la reconnaître comme capitale de l'Etat occupant Israël,

«Au moment où le peuple palestinien et la communauté internationale aspirent à la relance du processus de paix à travers un règlement juste de la question palestinienne et en dépit des obstacles qui entravent la mise en œuvre des décisions et chartes de la légalité internationale pour permettre au peuple palestinien d'édifier son Etat indépendant avec Al-Qods comme capitale, nous avons été surpris par un acte inconséquent et une décision précipitée qui va à contre-courant du processus de règlement du conflit conformément aux principes de la charte des Nations unies». C'est une mesure qui sape la légitimité internationale et ne tient pas compte des aspirations légitimes pour lesquelles le peuple palestinien a lutté, depuis l'occupation de sa terre et des lieux saints de viol.

Face à cette grave diapositive de la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël par l'actuelle administration américaine, le parlement algérien dénonce «avec force» cette décision. Tout en mettant en garde contre les graves conséquences qui pourraient en découler et affecter le processus de règlement pacifique du conflit dans le cadre de la légalité internationale, le Parlement algérien exhorte les parlementaires du monde entier à leur tête les représentants du peuple américain au sein du Congrès, les partisans de la paix, et notamment les pays arabo-musulmans à contrecarrer cette décision inique et les conséquences désastreuses de la décision de l'administration américaine et Souligne également, dans ces moments difficiles, sa position ferme et déterminée en faveur du peuple palestinien, qui lutte pour recouvrer ses droits légitimes à construire son Etat indépendant avec Jérusalem pour capitale.»



Bahreïn: S.E. Ahmed Bin Ibrahim Al-Mulla, Président du Conseil des Représentants Bahreïni a souligné que la décision de l'administration américaine pour déclarer la ville d'Al-Qods comme capitale d'Israël est un développement sans précédent dans la région, pour son peuple et son avenir, la qualifiant comme une décision déféctueuse qui menace le processus de paix au Moyen-Orient et perturbe toutes les initiatives et négociations. Ce qui est une violation flagrante des résolutions internationales, qui affirme les droits inaliénables du peuple palestinien et leur inviolabilité, et que Jérusalem-Est est un territoire occupé dont l'occupation doit cesser.

Cela faisait partie du discours de Son Excellence le Président du Conseil des Représentants lors de la session extraordinaire de l'Union Parlementaire Arabe, tenue au Royaume du Maroc, le 14 Décembre 2017. Il a exprimé la position bien déterminée du Royaume de Bahreïn pour soutenir les aspirations du peuple frère palestinien, et leurs droits légitimes d'établir un Etat indépendant palestinien à l'intérieur des frontières du 4 Juin 1967 avec Al-Qods comme capitale.

Le Président du Conseil des Représentants a souligné que tous les peuples arabes attendent de nos Parlements une position active et influente envers Al-Qods et la Palestine, pour lesquels des sangs purs et innocents ont été versés, pour lesquels hommes et femmes, jeunes et enfants ont été martyrisés, et pour lesquels notre génération a subi de grands progrès et transformations, afin de les soutenir et de promouvoir la paix juste.



L'Irak: L'Irak a déclaré son ardent désir de préserver les sanctuaires islamiques, y compris la ville d'Al-Qods. L'Irak a également condamné avec la plus grande fermeté la décision de l'administration américaine de reconnaître Al Qods comme la capitale de l'entité sioniste et d'y transférer l'ambassade américaine.

Cela a été précisé dans une déclaration publiée par le Conseil des Représentants irakien. Il a également déclaré le rejet de cette résolution dans son intégralité et a appelé l'administration américaine à la retirer vu qu'elle est une violation du droit international et un sabotage du processus de paix et un accroissement de la tension et de la confusion dans toute la région.

L'Irak a également appelé tous les pays islamiques et tous les pays du monde en général, les Nations Unies et toutes les organisations internationales et humanitaires à rejeter cette résolution injuste et à ne pas la reconnaître et à ne pas en subir les conséquences, car cela cause une grande injustice à la cause palestinienne et fait fi des droits du peuple palestinien.

La question palestinienne est la base du conflit au Moyen-Orient. Cette décision injuste augmentera la tension dans la région et la fera souffrir d'instabilité et poussera la région dans l'abîme et vers un avenir incertain dont les conséquences seront désastreuses.

Il a également appelé tous les pays arabes et islamiques à adopter une position unifiée et ferme face à cette mesure.



L'Iran: Des dizaines de législateurs iraniens ont appelé tous les pays musulmans à rompre leurs relations diplomatiques avec le régime sioniste d'Israël et à réduire au minimum leurs échanges économiques avec les Etats-Unis à la suite de la décision controversée du président américain.

Le président américain, Donald Trump a annoncé le 6 décembre que l'ambassade américaine serait transférée de Tel Aviv à Al-Qods, et que Washington reconnaissait la ville sainte comme la capitale du régime sioniste.

235 parlementaires ont également appelé les parlements des pays islamiques à diriger leurs pays d'une manière conforme aux exigences de la nation islamique.

Le président des États-Unis a déclaré qu'Al-Qods était la capitale du soi-disant régime du sionisme "lit-on dans la déclaration.

Ironiquement, l'acte même du président américain démontre le manque d'identité et la fausseté du régime sioniste, car le régime a besoin d'une soi-disant superpuissance pour recourir à la force, sans tenir compte des autres dimensions de la question, pour déclarer les territoires musulmans comme sa capitale.

La décision de Trump a suscité de vives critiques de la part de la communauté internationale, y compris des alliés américains en Europe. Les dirigeants du monde l'ont dénoncé comme une violation des résolutions de l'ONU et des lois internationales.



La Jordanie: Le Président du Parlement jordanien, Son Excellence M. Atef Al-Tarawneh, a appelé les Parlements arabes et islamiques à convoquer une réunion d'urgence pour discuter des répercussions du transfert de l'ambassade américaine à Al-Qods et de la reconnaissance de la ville sainte comme capitale de l'entité sioniste. "Nous demandons au Parlement arabe, à l'Union parlementaire arabe et à l'Union des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique de tenir des réunions d'urgence pour adopter une position globale." Nous devons tous prendre position pour remettre les choses sur la bonne voie. " a-t-il déclaré dans un communiqué.

Il a dit que cette décision américaine a non seulement pour but de saper les efforts du processus de paix, mais aussi de saper les efforts des années de négociations pour la paix, elle envoie des

messages de partialité à l'injustice au détriment du droit et renforce la frustration des générations toujours en attente et dans l'espoir de vivre en paix et en sécurité.

Il a ajouté que toute mesure américaine ne découlant pas d'une solution globale aboutissant à la création d'un État palestinien avec Al-Qods comme capitale, sera considérée pour nos peuples comme une négligence internationale évidente de la stabilité au Moyen-Orient.

Le monde doit réaliser que tout préjudice au statu quo historique et juridique à Al-Qods aura des implications et des répercussions qui seraient difficiles à éviter. Quand il s'agit de la première des deux Qibla et de la troisième des deux saintes mosquées, en ce qui concerne la première des deux Qibla et la troisième des deux saintes mosquées, elle ne passera pas inaperçue.



Koweït: Le Président de l'Assemblée Nationale, S.E. M. Marzouq Ali Al-Ghanim a catégoriquement rejeté la décision de transférer l'ambassade américaine à Al-Qods et la considérer comme capitale de l'entité sioniste, notant que la décision est une moquerie et une insulte non seulement pour les sentiments des musulmans, mais pour tous les gens honorables sur terre.

"Cette décision ils voulaient la prendre depuis le début des années 1980, mais ils craignait la réaction, mais maintenant ils pensent que c'est le bon moment pour la prendre", a déclaré al-Ghanim dans une déclaration à l'Assemblée nationale.

"Cela est inacceptable et nous la dénonçons et condamnons et, nous ferons tout ce qui est dans notre pouvoir pour arrêter cette décision."

"J'ai dit au président de l'Union interparlementaire arabe que cette réunion d'urgence devrait avoir lieu et qu'une feuille de route et un document de travail devraient être rédigés afin que nos mouvements soient délibérés et efficaces, et ne pas nous limiter à de simples dénonciation et rejet, nous avons besoin de plus."

En réponse à une question d'un journaliste, Al-Ghanim a déclaré que "les règlements ne permettent pas un sommet d'urgence de l'Union interparlementaire, et nous demanderons à l'UIP et à son président de faire une déclaration à ce sujet.



Liban: Le Président du Parlement Nabih Berri a annoncé que la Chambre des Représentants a discuté de la décision américaine de déclarer Al-Qods comme capitale de l'entité sioniste et de transférer l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem, Berri a souhaité que toutes les parties prennent en considération que le règlement de la crise au Moyen-Orient est certainement une solution juste et globale fondée sur la garantie des droits nationaux et permanents du peuple palestinien, au premier rang desquels le retour, l'autodétermination et l'établissement d'un Etat avec Al-Qods comme capitale.

Le président Berri a reçu l'ambassadeur palestinien au Liban, Ashraf Dabour, qui lui a transmis "les salutations et l'appréciation du président palestinien Mahmoud Abbas et des dirigeants et du peuple palestiniens ainsi que leur appréciation quant à la position officielle et du peuple libanais".

L'ambassadeur palestinien a affirmé que "nous prions ensemble à Al-Qods, le premier des deux Qibla et le troisième des deux saintes mosquées, et le lieu d'ascension du Prophète Muhammad (la paix soit sur lui) et le berceau de notre Seigneur Jésus-Christ (paix soit sur lui).



Maroc: Le 11 décembre 2017, une session parlementaire conjointe s'est tenue entre la Chambre des représentants et la Chambre des conseillers suite à la décision du président américain Donald Trump de transférer l'ambassade des États-Unis à Jérusalem et de la déclarer capitale de l'entité sioniste.

Nouvelles Parlementaires

Après avoir écouté les discours du Président de la Chambre des Représentants et du Président de la Chambre des Conseillers, les chefs des partis et des groupes parlementaires sont intervenus dans les deux Chambres exprimant la volonté du peuple marocain de se joindre à la volonté royale incarnée dans les positions et initiatives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods Al-Charif de l'Organisation de la Coopération Islamique, et en particulier le message de Sa Majesté au Président des Etats-Unis, au nom de cinquante-sept pays et plus d'un milliard de musulmans, pour qu'il revienne sur sa décision.

Le Parlement marocain rejette à l'unanimité la décision du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Donald Trump, sans aucune base juridique, politique ou morale et considérée comme une violation explicite de la légitimité internationale et des résolutions des Nations Unies et son Conseil de sécurité.

Le Parlement du Royaume du Maroc considère que cette décision portera indubitablement atteinte aux Etats-Unis d'Amérique en tant que grand Etat sponsor de la paix au Moyen-Orient et transformera son statut juridique d'un régime à l'autre dans la série de négociations entre les Palestiniens et les Israéliens.



Soudan: La Commission des affaires étrangères et de la coopération internationale du Conseil national, en coopération avec l'Association des parlementaires d'Al-Qods, la Société des frères soudanais et le Centre d'études dominicales, a organisé un symposium sur la Déclaration Balfour (Contexte juridique et politique et contre-insurrection), sous le patronage du Professeur Ibrahim Ahmed Omar. Il a exprimé sa joie du fait que l'Assemblée Nationale a été choisie pour discuter de la question de Palestine. Le juge Ahmed Tidjani, vice-président, a pris la parole devant le comité. Il a exprimé son bonheur en choisissant le Conseil national pour discuter de la question de Palestine et a expliqué que la question de Palestine est une question arabo-islamique qui reste dans l'esprit du peuple, des communautés et du peuple soudanais, appelant à l'organisation de cet activisme chaque année et reflété par les médias.

De son côté, l'ambassadeur de l'État de Palestine au Soudan, l'ambassadeur Samir Taha, a passé en revue les efforts et le soutien du Soudan à la cause palestinienne, soulignant l'importance de souligner la promesse qu'il décrit comme un échec de l'histoire des pactes, en se référant aux pratiques sionistes inquiétantes: la Déclaration Balfour est venue démolir toute la région arabe et la Palestine en particulier. Il a salué le rôle joué par le centre de recherches soudanais qui défend la cause palestinienne et dévisage Israël, comme Etat injuste et oppressif.



Syrie: L'Assemblée du peuple a affirmé que la décision de l'administration américaine de reconnaître Jérusalem occupée comme capitale de l'occupation israélienne et le transfert de son ambassade constituait une violation de la Charte des Nations Unies et des résolutions de la légitimité internationale et une expropriation.

Tout en dénonçant et en condamnant cet acte de l'administration américaine, l'Assemblée du peuple a affirmé que cette décision ne changera pas le fait qu'Al-Qods occupée appartient aux palestiniens arabes et que le peuple arabe palestinien doit être le propriétaire et, qui ne peut être cédé à aucun Etat jouissant du pouvoir militaire. Cette décision est la continuation de la promesse désastreuse que Balfour a faite il y a 100 ans.

Et l'administration américaine doit se rendre compte que les droits des peuples ayant leurs propres civilisations, ne seront pas abandonnés à cause des décisions improvisées des autorités à peine conscientes de la réalité du conflit dans la région.

Il a également souligné que cette mesure constituerait une nouvelle couverture pour l'administration américaine pour continuer à violer les droits légitimes du peuple palestinien et à continuer à les chasser de leurs terres et les priver de leur droit d'établir leur Etat indépendant avec Al Qods Al Charif comme capitale. Il a appelé les frères palestiniens à unir leurs rangs et conjuguer leurs efforts face à l'occupant.



Turquie: M. İsmail KAHRAMAN, Président de la Grande Assemblée nationale de Turquie a fermement condamné et rejeté la décision illégale de l'administration américaine déclarant qu'elle reconnaissait Al-Qods comme la capitale d'Israël et qu'elle transférera son ambassade en Israël à Al-Qods; et d'affirmer que l'humanité tout entière reste très sensible à la préservation du caractère sacré d'Al-Qods et de son statut historique. La décision d'Israël d'annexer Al-Qods et, tous ses actes et pratiques dans ce sens n'ont jamais été acceptés et sont juridiquement invalides.

La déclaration faite par l'administration américaine de reconnaître Al-Qods comme capitale d'Israël et de déplacer l'ambassade américaine de Tel-Aviv à Al-Qods est en violation du droit international et des résolutions de l'ONU, principalement la résolution n° 478 du Conseil de sécurité de l'ONU. En outre, la conscience et l'histoire de l'humanité considère la déclaration du Président américain, à la fois nulle et non avenue.

La paix ne sera instaurée qu'avec l'existence d'un État de Palestine indépendant et souverain basé sur les frontières de 1967 avec Al-Qods comme capitale, conformément aux résolutions de l'ONU. La fin immédiate de l'occupation israélienne dans les territoires palestiniens est en même temps une nécessité historique, consciencieuse et humaine.

La Turquie a appelé les pays qui n'ont pas encore reconnu l'Etat palestinien qui représente en vérité la volonté nationale et la détermination pour la liberté de son peuple, à prendre cette mesure qui est devenue une nécessité vu les développements récents.

La Grande Assemblée nationale de Turquie a une fois de plus souligné qu'elle soutenait le peuple palestinien dans sa juste cause.



Emirats Arabes Unis: Lors de la session d'urgence du Parlement arabe tenue le 11 décembre 2017 au siège du Secrétariat général de la Ligue Arabe au Caire, en Egypte, pour discuter des répercussions de la décision des Etats-Unis d'Amérique reconnaissant la ville occupée d'Al-Qods comme la capitale d'Israël, la Division parlementaire du Conseil national fédéral a confirmé que cette décision et cette mesure américaine menacent la paix et la sécurité internationales au motif qu'Al-Qods n'appartient pas seulement aux Arabes mais appartient au monde musulman dans son ensemble, et ne peut pas être pris par les mensonges et les revendications d'Israël, ce qui peut entraîner un conflit violent entre les civilisations fondamentales dans le monde.

La Division a souligné que cette résolution est un défi flagrant aux principes et aux bases du droit international qui considèrent toutes les procédures et lois de la puissance occupante qui changeraient le statut juridique et historique de la ville d'Al-Qods Est, ses saintetés, identité et structure démographique comme nulles et non avenues. Cela contredit également les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur Al-Qods.

Dans son discours prononcé lors de la session d'urgence, S.E. Jassim Al Naqbi, membre du Conseil National Fédéral, a déclaré qu'il était nécessaire de se réunir en tant que représentants des peuples arabes pour exprimer le pouls de la rue arabe pour dénoncer cette démarche américaine qui fait fi à toutes les normes et lois internationales, affirmant l'identité islamique et arabe d'Al-Qods. ❖

Le Secrétaire général condamne la décision américaine sur Al-Qods

S.E. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, Secrétaire Général de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI) condamne et dénonce dans les termes les plus fermes la décision du président américain, Donald Trump de transférer l'Ambassade de son pays à la ville occupée d'Al-Qods.

Son Excellence souligne que cette décision est un défi flagrant et une violation préméditée de toutes les résolutions internationales sur la question palestinienne et le statut d'Al-Qods considérée comme partie intégrante des territoires palestiniens occupés. Cela provoque également les sentiments des Musulmans et des Chrétiens. Al Qods est une ville sainte et historique qui appartient aux Palestiniens et est la Capitale éternelle de l'Etat de Palestine. Toute agression contre ce droit historique aura de graves conséquences sur la région et le Monde tout entier. Le Secrétaire Général demande aux Organisations régionales et internationales en particulier aux Nations Unies et à son Assemblée Générale de condamner et dénoncer cette décision

injuste, compte tenu qu'Al Qods est une ville occupée par Israël depuis 1967. Le Secrétaire Général de l'UPCI met en garde contre la mise en application de cette décision unilatérale préjudiciable qui mènerait à la sédition et à la guerre des religions ce qui s'ajouterait à la complexité de la situation au Moyen Orient. Cela porte également atteinte aux efforts déployés pour atteindre une paix juste et durable à la question palestinienne qui est considérée comme l'essence du conflit dans la région.

Tout en saluant la position des Etats, gouvernements et Organisations internationales et régionales ainsi que les Organisations de la société civile, condamnant cette décision injustifiée des Etats Unis d'Amérique, Son Excellence appelle à davantage de coopération internationale de manière à permettre la mise en application des résolutions internationales et celles des Nations Unies concernant la position de la Sainte ville d'Al-Qods, et à recouvrer les droits légitimes des Palestiniens et leur permettre d'établir leur Etat indépendant avec Al Qods comme Capitale. ❖

Le Secrétaire Général de l'UPCI félicite la nouvelle Présidente de l'UIP



Le Secrétaire Général de l'UPCI Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ a félicité S.E. Mme Gabriela Cuevas à l'occasion de son élection en tant que présidente de l'UIP et lui a exprimé ses meilleurs vœux pour son succès.

Dans son message il a souligné que tout au long de son mandat, les bonnes relations de travail déjà existantes entre les deux Organisations interparlementaires seraient prospérées dans la bonne direction pour réaliser et sauvegarder les intérêts de tous les membres. ❖

Secrétaire général participe à la réunion de l'APA

Le Secrétaire Général de l'UPCI, Prof. Dr. Mahmud Erol KILIÇ, accompagné du Secrétaire général adjoint, a participé en tant qu'observateur aux travaux de la 10ème réunion de l'Assemblée Parlementaire Asiatique (APA), qui s'est tenue à Istanbul, en

République de Turquie, du 20 au 25 novembre 2017.

La Session était honorée par la présence de S.E.M. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Turquie, et S.E.M. Mevlüt Çavuşoğlu, Ministre des Affaires Etrangères. S.E. le Secrétaire

Général de l'UPCI a prononcé un discours dans lequel il a abordé le thème de la réunion «la Paix et le Développement durable en Asie». Dans son discours, il a fait état de la coopération régionale qui constitue un élément essentiel dans la paix et le développement durables et a souligné que cela ne pourrait se réaliser sans que les causes profondes des conflits soient traitées.

La Déclaration d'Istanbul adoptée à la séance de clôture de l'Assemblée Parlementaire Asiatique qui est formée de 42 Parlements asiatiques, a confirmé le droit du peuple palestinien à établir l'Etat palestinien avec les frontières du 4 juin 1967 et Al Qods comme capitale. La Déclaration dénonce toutes les activités illégales de colonisation et la démolition des bâtiments en Palestine, ainsi que toutes les violations commises par les forces d'occupation israéliennes. La Déclaration d'Istanbul s'est également félicitée de la réconciliation palestinienne. ❖



S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI participe à l'Assemblée générale de PABSEC

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI a participé à la 50e Assemblée générale de PABSEC tenue à Kiev, Ukraine en 29-30 Novembre 2017. Son Excellence a prononcé un discours dans lequel il a mis l'accent sur les sujets suivants: Développement de la coopération économique, protection sociale de familles jeunes et des jeunes en général. Il a soutenu que de tels sujets méritaient l'attention en raison des impacts positifs qui en découlent pour assurer et promouvoir la sécurité sociale et créer une réconciliation entre les parties constituantes de la communauté. ❖



Brochure de l'UPCI: Informations en bref

La brochure de l'UPCI est un élément régulier des publications du département de média de l'UPCI. Dans ce numéro, nous soulignons deux points principaux: la reconnaissance par le président américain d'Al-Qods comme capitale de l'entité sioniste (Israël), et sa décision de transférer l'ambassade américaine de Tel-Aviv à cette ville sainte, un acte qui aura de graves conséquences.



Cela démontre la grande insensibilité et l'incompréhension envers les sentiments de plus de deux milliards de Musulmans dans le monde. Pour les Musulmans Al-Qods est considérée comme une ligne rouge que l'on ne doit pas dépasser sinon cela entrainera une forte réaction et aura de graves conséquences que Dieu seul connaîtra la conséquence. L'action des États-Unis est également un choc pour la communauté internationale qui a déployé des efforts incessants au fil des ans pour trouver une solution durable et globale pour mettre fin au différend israélo-palestinien et au conflit au Moyen-Orient et instaurer la paix dans la région. La décision de M. Trump sabote de tels efforts et menace la paix, la sécurité et la stabilité dans une région qui connaît déjà des troubles et des séditions un peu partout. Al-Qods est le centre de l'unité de tous les Musulmans qui n'abandonneront jamais

leur lieu le plus sacré après la Mecque Al-Mukaramah et Al-Madina Al-Munawarah. Nous sommes certains que la conjugaison des efforts des musulmans avec ceux de tous les peuples épris de liberté conduira à la libération de cette ville sainte. Tout en appréciant les efforts déployés par tous les Parlements Membres de l'UPCI à cet égard, nous sommes certains qu'ils auront tous une voix unifiée dans tous les forums et Conférences internationales à tous les niveaux. Elle fait également référence à la publication la plus récente et au 9e répertoire parlementaire. Elle contient également des informations sur le site Web de l'UPCI, adresse postale et l'adresse électronique. Par sa nature même, la brochure doit être concise, informative, claire et colorée. Certains lecteurs peuvent souhaiter conserver toutes les éditions comme référence facilement accessible sur l'UPCI. ❖

Clé USB de l'UPCI: Accès facile aux activités de l'Union

La clé USB a été préparée avant la tenue de la 13e Conférence de l'UPCI, en vue d'être distribué lors de la Conférence qui aura lieu en République Islamique d'Iran. La clé USB comporte les documents préparatoires comme les Ordres du Jour et Programme de Travail, les Rapports du Secrétaire Général, liste des membres, les fiches de nomination et le Livret-Guide pour la 13e Conférence ainsi que les Communiqués, Rapports, Résolutions, publications et Règlements de l'UPCI sous format PDF en 3 langues, depuis 1999 à 2016. ❖

Répertoire Parlementaire

La réponse positive et l'enthousiasme avec lesquels le premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième numéros du Répertoire ont été reçus, a été un nouvel encouragement pour le Département de média de l'UPCI pour finaliser et produire la seconde édition. Comme son prédécesseur, le nouveau numéro comprend des informations utiles et nécessaires sur nos parlements membres: structures, organisation juridique, adhésions, dirigeants ainsi que les adresses, numéros de fax, e-mail et sites web. L'édition comporte également des informations sur les observateurs* à l'UPCI ainsi que les Parlements des Etats musulmans qui ne sont pas encore membres de l'UPCI. Nous sollicitons des commentaires et observations de nos lecteurs, afin de produire de meilleurs répertoires dans l'avenir. ❖



Rédaction

Rédacteur en Chef:

Amb. Mohammadi Sijani

Principaux Rédacteurs:

Amb. Siddiq Yousif ABUAGLA
Ibrahim Ahmed DIRAR

Directrices

de la Rédaction:

Sharareh FATHIZADEH
Tamila KARIMPOUR

Adresse:

34, Pesyan St. Moghadas Ardabili,

Za'afaranieh - Tehran - Iran

Tel: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: g.s@puic.org

Site: www.puic.org